

MISSION DE REVUE INDEPENDANTE
DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION
ET DE L'EXECUTION DES MARCHES DES AUTORITES
CONTRACTANTES
AU TITRE DE LA GESTION 2022

**MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
(MSAS)**

Rapport final - Décembre 2023

CMC



Cabinet Mamina CAMARA

8, Avenue Léopold Sédar Senghor – Dakar (Sénégal)

BP : 32 089 – Tél.33 822.12.73 – 33 821.10.92 – Fax : 33 822.67.46 –33 822.25.08

E-mail : cmcaudit@cmc.sn

SOMMAIRE



o. SYNTHÈSE	4-6
o.1 Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés.....	5
o.2 Opinion sur la préparation, la passation et l'exécution des marchés	6
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	14
1.1 Contexte.....	14
1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués	14
2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS	15
3. SYNTHÈSE DE LA REVUE.....	16
3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés	16
3.1.1. Présentation de l'Autorité contractante	16
3.1.2 Commission des marchés	16
3.1.3 Cellule de passation des marchés.....	16
3.1.4 Personnes responsables du marché	17
3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel	17
3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés	18
Plan de passation des marchés.....	18
Avis général de Passation des Marchés	18
3.1.7 Archivage et classement des dossiers de marché	18
3.2. Constats spécifiques aux marchés examinés.....	19
3.2.1 Echantillon	19
3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables aux établissements publics	20
3.2.3 Marchés conclus par AOO	20
3.2.3.1 Marchés > Seuil DCMP	20
3.2.3.2 Marchés < Seuil DCMP	23
3.2.4 Marchés conclus AOR.....	26
3.2.5 Marchés de Prestation intellectuelle.....	26
3.2.6 Marchés conclus par DRP ouverte.....	28
3.2.7 Marchés conclus par DRP restreinte et par DRPs	30
3.2.8 Marchés passés par Entente Directe	42
3.2.9 Avenants.....	42
3.2.10 Evaluation des fractionnements potentiels	43
3.2.11 Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du CRD de l'ARMP	44
3.3 Constats relatifs à l'exécution financière	45

3.4 Constats relatifs à l'audit physique (matérialité, exécution physique)	45
3.4.1 Sélection.....	45
3.4.2 Travaux effectués	47
3.4.3. Résultats.....	47
4. SYNTHESE DES NON-CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS	50
5. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES	68
6. STATISTIQUES DES ANOMALIES	71
7. ANNEXES.....	74
7.0 Marchés financés par Lux Dev.....	74
7.1 Réponses de l'Autorité Contractante	76
7.2 Réponses du cabinet aux commentaires de l'Autorité Contractante	77
7.3 Quote-part de l'ARMP sur la vente des DAO	77
7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO	78
7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR.....	80

ABREVIATIONS & ACRONYMES

AC	Autorité contractante
AGPM	Avis général de passation des Marchés
AO	Appel d'offres
AOO	Appel d'offres ouvert
AOR	Appel d'Offres restreint
ARCOP	Autorité de régulation de la Commande publique
B/C	Bon de commande
CM	Commission des Marchés
CMP	Code des Marchés publics
CPM	Cellule de passation des Marchés
CRD	Comité de Règlement des Différends
CTE	Charte de transparence et d'éthique en matière de Marchés publics
DAC	Dossier d'appel à la concurrence
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement
DIEM	Direction des Infrastructures et des Équipements médicaux
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCMP	Direction centrale des Marchés publics
DP	Direction de la Prévention
DRPCO	Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte
DRPCR	Demande de renseignements et de prix à compétition restreinte
ED	Entente directe
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
PI	Prestations intellectuelles
PNLP	Programme national de Lutte contre le Paludisme
PPM	Plan de passation des marchés
PRM	Personne responsable du marché
PV	Procès-verbal
TDR	Termes de référence
TTC	Toutes taxes comprises

O. SYNTHÈSE

Nous avons procédé à l'audit des marchés du Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour la gestion budgétaire 2022.

La plupart des marchés examinés ont été lancés sur la base du plan de passation des marchés 2022.

Nous avons pour mission de formuler à la lumière des résultats de nos vérifications, une opinion motivée sur :

la qualité des structures de passation des marchés (notamment la Commission des marchés, la Cellule de passation des marchés et les corps de contrôle interne) ;

le degré de respect des dispositions et des procédures édictées par le Code des marchés publics, en matière de préparation, passation et exécution de marchés.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants/ IFAC).

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés ont été passés de façon transparente et régulière.

Cet audit implique également l'évaluation des procédures utilisées dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que la présentation de l'ensemble des dossiers de marchés.

Nos travaux ont comporté, entre autres, les diligences suivantes :

examen des textes portant création, organisation et fonctionnement de l'autorité contractante ;
analyse de l'organisation et des procédures ;
revue du plan de passation des marchés ;
examen de l'acte de nomination des membres de la Commission des marchés au titre de la gestion concernée ;
examen de l'organisation et du fonctionnement de la Cellule de passation des marchés ;
vérification des marchés ;
contrôles de la matérialité des prestations.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour nos opinions.

0.1 Opinion sur la qualité des structures de passation des marchés (organisation institutionnelle)

Les insuffisances relevées dans l'organisation institutionnelle portent :

Sur la Commission des marchés

- ☞ La transmission tardive (19.01.2022) de la décision portant nomination des membres de la CM et des copies des attestations de prise de connaissances de la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics à l'ARCOP et à la DCMP. La date de transmission desdits documents est fixée au plus tard le 05 janvier de chaque année par l'article 6 de l'arrêté n°00864 du 22 janvier 2015.

Sur la Cellule de Passation des marchés :

- ☞ Le classement des documents de marchés au niveau de la CPM n'est pas exhaustif, ceci s'explique par l'étroitesse des locaux dédiés à la Cellule pour l'archivage des dossiers de marchés.
- ☞ Par ailleurs, les dossiers de marchés transmis par les différentes directions du Ministère pour les besoins de l'audit présentent des insuffisances notoires dans le classement et l'archivage, plusieurs manquements sont notés à ce niveau.
- ☞ La cellule n'a pas établi les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés de la gestion 2022 en violation des dispositions de l'arrêté N°00865 du 22.01.2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPM des AC, pris en application des articles 35 et 141 du CMP.
- ☞ La première version du plan de passation des marchés du MSAS a été postée au portail des marchés publics le 28 décembre 2021 avec 27 jours de retard.

Reversement de la quote-part de l'ARCOP sur les produits de la vente des DAO

- ☞ Le reversement de la quote-part de 50% des produits de vente de DAO à l'ARCOP n'a pas été effectué par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Sous réserve des insuffisances relevées ci-avant, la Commission des marchés et la Cellule de passation des marchés du Ministère de la Santé et de l'Action sociale ont fonctionné conformément aux dispositions du Code des marchés publics au titre de la gestion 2022. A notre avis la qualité des structures de passation des marchés du Ministère de la Santé et de l'Action sociale est assez satisfaisante.

Mamina CAMARA

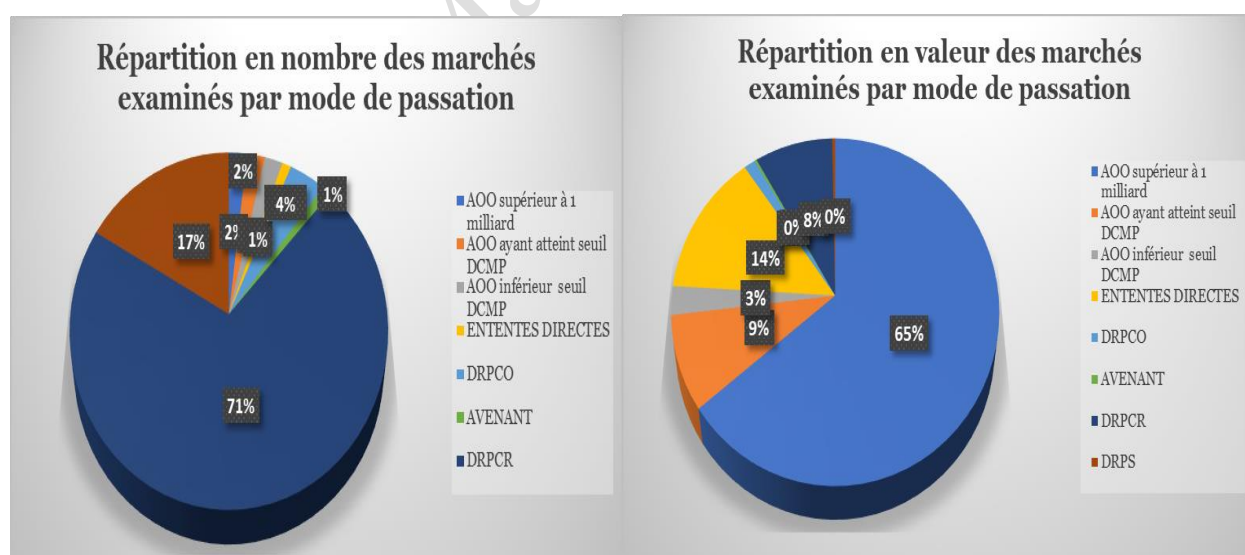
Mamina CAMARA
Awaraz

O.2 Opinion sur la préparation, la passation et l'exécution des marchés

L'échantillon des marchés à partir duquel nous avons formulé notre opinion sur leur préparation, leur passation et leur exécution, est représenté au tableau ci-après :

MODE DE PASSATION	TYPOLOGIE DES MARCHES PASSES		POURCENTAGE		MARCHES EXAMINES		TAUX DE REVUE	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
AOO supérieur à 1 milliard	3	8 735 367 165	1%	55%	3	8 735 367 165	100%	100%
AOO ayant atteint seuil DCMP	3	1 193 879 995	1%	8%	3	1 193 879 995	100%	100%
AOO inférieur seuil DCMP	3	364 943 000	1%	2%	3	364 943 000	100%	100%
ENTENTES DIRECTES	1	1 889 000 000	0,23%	12%	1	1 889 000 000	100%	100%
DRPCO	1	163 450 549	0,23%	1%	1	163 450 549	100%	100%
AMI	-	-	-	-	-	-	-	-
AOR	-	-	-	-	-	-	-	-
AVENANT	1	33 000 000	0,23%	0%	1	33 000 000	100%	100%
DRPCR	344	3 269 464 434	79%	21%	95	1 139 497 941	28%	35%
DRPS	80	142 983 614	18%	1%	22	44 838 945	28%	31%
Total	436	15 792 088 757	100%	100%	129	13 563 977 595	30%	86%

La répartition par mode de passation des marchés examinés est représentée en nombre et en valeur par les graphiques suivants :



Trois (03) marchés financés sur fonds Lux-Dev pour 207 108 400 FCFA ont été pris en compte dans notre échantillon.

Références	Mode de passation	Objet	Attributaires	Montants
F_DIEM_632	AOO	Acquisition de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS	SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	155 959 000
F_DIEM_255	DRPCO	Acquisition de matériel médical pour les CS des régions médicales de Saint louis, Louga ,Matam	TECHNOLOGIES SERVICE	46 158 000
S_DAGE_603	DRPCR	Prise en charge de la réunion du MSAS	KGB GROUPE BUSINESS	4 991 400
Total				207 108 400

La revue des marchés de notre échantillon a révélé les manquements suivants :

Manquements d'ordre général

I. Sur les marchés par AOO et les DRPCO

- Un défaut de classement de la liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis, parfois même leur présence n'est pas relevée dans le PV, un état de fait qui pose une incertitude manifeste et avérée sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.
- L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires (article 67 alinéa 4 du CMP).
- La délivrance des attestations de mainlevée des garanties de soumission, n'est pas dûment documentée dans les dossiers de marchés. Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de cette formalité, doivent être classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 5.4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- Le justificatif de la publication de l'avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics, n'est pas classé dans le dossier, pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 86.4 du CMP.

Manquements d'ordre spécifique

Sur les AOO

F DIEM 648. Acquisition d'équipements médicaux aux normes pour les services néonatalogie, réanimation et imagerie médicale. Financement : BADEA

- Les PV d'attribution ont été approuvés par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre, PRM pour les marchés approuvés par le Ministre des Finances et du Budget ;
- Les garanties de 1 an pour le lot 1 et 2 ans pour le lot 2 ne sont pas couvertes par une retenue ;
- La fixation par la banque de la date de fin de la validité des cautions d'avance et de bonne exécution ouvre la porte à des risques en cas de dérive dans les délais d'exécution. Les termes de validité des cautions sont la réception provisoire et le remboursement de l'avance.
- Des retards ont été relevés dans l'exécution des lots 1 et 3.

F DIEM 254 Acquisition d'équipements de néonatalogie (couveuse, berceau, lit kangourou ...) et urgences pédiatriques (Kit de réanimation nouveau-né, bilirubinomètre, cuvette photothérapie...)

Montant : 1 109 000 000 F CFA

- Les PV d'attribution ont été approuvés par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre, PRM pour les marchés approuvés par le Ministre des Finances et du Budget ;
- La garantie n'est pas couverte par une retenue ;
- Un retard de 20 jours a été noté dans l'exécution du lot 2.

F DAGE 573 Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes en deux lots

Titulaire : FERMON LABO. Lot 1 : 1 016 596 672 FCFA TTC. Lot 2 : 755 200 944 FCFA TTC

- Le courrier de convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis n'est pas classé dans le dossier ;
- L'ouverture des plis a eu lieu le 17.08.2022 et l'attribution le 10.09.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 10 jours) ;
- La liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis n'est pas classée dans le dossier, ce qui pose une incertitude sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP ;
- Le délai d'exécution de quatre (4) mois n'est pas respectée pour les deux lots :
 - lot 1 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. BL du 23.08.2023. Retard de deux (2) mois
 - lot 2 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. Nous constatons que la fiche d'embarquement est datée du 17.09.2023. Retard de trois (3) mois.

F DAGE 499 Acquisition de mobiliers de bureau pour les centres de santé, EPS et postes de santé

Titulaire : MASTER OFFICE. Montant : 274 260 084 FCFA TTC

- L'ouverture des plis a eu lieu le 05.07.2022 et le PV d'attribution établi le 28.07.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 8 jours) ;
- La liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis n'est pas classée dans le dossier, ce qui pose une incertitude sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.

F DAGE 451 Acquisition d'équipements pour la chaîne du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS

Titulaire : FERMON LABO. Montant : 496 959 617 FCFA TTC

- Retard dans l'exécution de ce marché si on prend en compte la date d'approbation du 29.06.2022 pour un délai de 30 jours, la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 30 juillet ; retard de plus de 2 mois sans que les pénalités ne soient appliquées.

F PNL 131 Acquisition de motos de supervision au profit du PNL

Titulaire : INTER NEGOCE DISTRIBUTION Montant 99 297 000 F CFA TTC

- L'attestation d'existence de crédits n'est pas classée dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 44 du CMP et de l'article 17 du COA ;
- Le contrat figurant dans le dossier n'est ni enregistré ni immatriculé.
- La garantie de bonne exécution prévue (5% du montant du marché) dans le DAO ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP.

F DIEM 632 Fourniture de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS

Titulaire : Sénégalaise de l'automobile

Lot 1 : 65 614 000 FCFA TTC

Lot 1 : 90 344 400 FCFA TTC

- La procédure de passation est jugée longue : le PV d'attribution a été établi le 18 novembre 2022 et le marché est en cours d'immatriculation à la date de ce rapport.

F DIEM 115 Acquisition du mobilier hospitalier pour les postes de santé des districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Gossas et Passy

Titulaire : SERVIPROD Montant : 109 687 000 F CFA HT/HD

- La garantie de bonne exécution prévue dans le CCAP ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP.
- Un retard de 4 semaines a été noté dans l'exécution des prestations : notification du 15 juillet BL du 14 novembre 2022 ; les pénalités de 1% par semaine de retard n'ont pas été appliquées (montant d'environ 4 335 840 F CFA).

Manquements d'ordre spécifique sur les DRPCO

F DIEM 255 Acquisition de matériel médical pour les structures sanitaires de la zone d'intervention du PIC 4 **Financement : lux dev**

Montant : 46 158 000 FCFA HT/HD Titulaire : Technologies services

- La Livraison n'est pas encore effectuée par le prestataire. Un retard a été noté dans l'exécution, le délai d'exécution était de 90 jours après la notification du 23.11.2022 ; retard de 8 mois ;

T DIEM 153 Travaux de réhabilitation pour la mise aux normes du Centre de santé Namora

- L'attribution du marché (05 avril 2022) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (17 mars 2022), il s'est écoulé une période de dix-neuf (19) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- Le dossier de marché a été classé pour insuffisance de crédit.

F DAGE 559 Acquisition d'équipements et matériels pour une gestion efficace des déchets biomédicaux (poubelles, sachets avec code couleur, boîtes de sécurité, balance, GRV, chariot de transport, incinérateurs ou banaliseurs) Financement : Fonds mondial

Titulaire : SODEMED Montant : 15 659 310 FCFA HT/HD

- Procédure longue : Information des candidats du 07 décembre 2022 soit deux mois après le PV d'attribution du 03.10.2022; signature du contrat 10.01 ; approbation du 06 juin 2023 soit cinq (5) mois après la signature du contrat ;

F DAGE 584 Acquisition de support intégré pour le renforcement de la sensibilisation

Financement : Fonds mondial

Titulaire : IMPRIMERIE SALAM Montant : 9 725 000 FCFA HT/HD

- La procédure de passation de ce marché est longue : information des candidats du 04 novembre soit plus d'un mois après le PV d'attribution du 27 septembre. Signature du contrat le 18.11.2022, approbation du 16 décembre 2022.

S DAGE 357 Nettoyement des locaux du siège et des annexes du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Titulaire : LINGUERE NGUILLE FAMA Montant : 27 705 000 F CFA TTC

- L'attribution du marché (**22 Juillet 2022**) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (**24 Mai 2022**), il s'est écoulé une période de onze (11) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- La procédure de passation est longue : il s'est écoulé trois (3) mois entre l'attribution provisoire du 22.07 et l'approbation du contrat du 21 octobre 2022

Sur les DRPCR

Manquements d'ordre général

- Le défaut de classement des lettres de convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis et ou non-respect du délai de convocation de 5 jours de même que les notifications de rejet et d'attribution dans certains cas.
- L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires.
- La revue de la CPM sur les procédures de demande de renseignement et de prix n'est pas effectuée en violation de l'article 12 de l'arrêté 107.
- Les marchés attribués suivant la procédure de DRPCR ne sont pas communiqués à la DCM pour publication sur le site officiel des marchés publics, en violation des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°0107 du 07.01.2015.

Manquements d'ordre spécifique

Constats et carences récurrents sur les DRPCR

- ☞ Lettres d'invitation non classées ;
- ☞ Absence de date de réception dans les lettres d'invitation ;
- ☞ Le courrier de convocation n'est pas classé ;
- ☞ Non-respect du délai de convocation des membres de la commission des marchés ;
- ☞ La lettre adressée aux soumissionnaires pour les informer du rejet de leurs offres ne mentionnent pas le nom de l'attributaire et le montant attribué ;
- ☞ L'information des soumissionnaires non retenus n'est pas dûment documentée dans le dossier de marché ;
- ☞ La notification d'attribution provisoire n'est pas classée ;
- ☞ Le délai d'exécution n'est pas prévu dans le contrat ;
- ☞ Le contrat n'est pas classé ;
- ☞ Les pénalités de retard ne sont pas prévues dans le contrat.

T DIEM 117 Extension du Bâtiment administratif de la DIEM

- La convocation des membres de la cellule de passation des marchés pour l'ouverture des plis ne figure pas dans le dossier.
- Il n'y a pas de comité d'évaluation des offres. L'ouverture des plis et l'attribution provisoire ont eu lieu le même jour.

F DAGE -056 Acquisition de matériels et fournitures de bureau au profit de la DAGE

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 33 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 30 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 06/04/2022.

F DAGE 585 Acquisition de postes de téléphones numériques et analogues au profit du PNLP

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 101 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 10 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 02/08/2022.

F DAGE 587 Acquisition et installation de matériels de sonorisation au profit de la PNLP

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 101 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 10 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 02/08/2022.

DAGE /PNLP

Acquisition de gants chirurgicaux pour le PNLP

Titulaire : MOUCHDALIFA : 14 986 000 F CFA TTC

Constat: sur les offres des soumissionnaires à l'exception celle du titulaire du marché, il est mentionné « combinaisons d'intervention avec lumineux » au lieu de « gants chirurgicaux »

-DPM-204 Recrutement d'un consultant pour l'évaluation des dossiers d'homologation des médicaments

Titulaire : WASIH SARL Montant : 6 997 400 F CFA TTC

- La revue de la CPM n'est pas effective
- La DP n'est pas classée dans le dossier
- Le délai d'exécution n'est pas précisé dans le contrat

Sur les DRPS

CPM 097 Recrutement d'un consultant charge de former les agents de MSAS

Le dossier de DRPS est incomplet, il ne comporte que la lettre de marché le BE et les titres de créance et de certification.

F DPRS 347 Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques

- Trois candidats invités ;
- PV d'attribution provisoire du 03.02.2022 : OGO Multiservices attributaire pour 4 993 760 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché Dr Youssoupha Ndiaye ;
- Contrat signé par le titulaire et l'administrateur de crédit ; enregistré le 16.04.2022 ;
- Facture et PV du 12 avril ;
- BE du 04.02.2022 Titres de créance et de certification 11.04.2022 ;

Constat : La procédure de DRPS utilisée pour l'acquisition de fournitures de bureau n'est pas conforme car le montant atteint le seuil d'une DRPCR : 4 993 760 F CFA

Sous réserve des manquements relevés ci-avant, la passation et l'exécution des marchés du Ministère de la Santé et de l'Action sociale sont conformes aux dispositions du Code des marchés au titre de la gestion 2022.

A notre avis, le degré de conformité du Ministère de la Santé et de l'Action sociale aux dispositions du Code des marchés publics en matière de passation et d'exécution, est assez satisfaisant.

Mamina CAMARA

Mamina CAMARA
Ministre de la Santé et de l'Action sociale
Exp. *Quara*

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 Contexte

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le Gouvernement du Sénégal a initié depuis 2006, une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des États membres de l'Union.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de régulation des Marchés publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction centrale des Marchés publics (DCMP).

La présente mission concerne la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics (CMP), de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés passés par les autorités contractantes au titre de la gestion 2020.

1.2 Objectifs de la mission et étendue des travaux effectués

La mission a pour objectif principal, au sein des autorités contractantes du Groupe 2, de vérifier le processus de préparation, de passation et d'exécution des marchés signés ou immatriculés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés. Il s'agit principalement d'apprécier l'adéquation des procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats aux dispositions du CMP pour les dépenses effectuées par lesdites autorités contractantes.

2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

La réforme des systèmes nationaux de passation des marchés publics des pays membres de l'UEMOA découlant de la transposition sur le plan interne des Directives 04/2005/CM et 05/2005/CM, s'est traduite au plan institutionnel par la création de deux structures chargées respectivement :

- ❖ D'assurer la régulation du système de passation des marchés publics. Cette mission est dévolue à l'ARMP qui est une autorité administrative indépendante créée par la loi 2006-16 du 30 juin 2016 modifiant le Code des Obligations de l'Administration. Le décret n°2007-546 du 25 avril 2007 fixe son organisation et son fonctionnement. A ce titre, l'article 2 aliéna 8 dudit décret lui donne les prérogatives d'assurer le contrôle a posteriori en faisant réaliser, périodiquement, des audits techniques et/ou financiers ;
- ❖ D'assurer le contrôle a priori qui constitue un volet central dans l'objectif d'amélioration du système de passation des marchés publics. La DCMP qui est une structure créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances par décret n°2007-547 du 25 avril 2007 est chargée d'assurer, entre autres, cette prérogative en vertu des dispositions de l'article 2 dudit décret.

Ce premier dispositif est complété par la mise en place au niveau des autorités contractantes d'une Commission des marchés et d'une Cellule de passation des marchés, ainsi que la nomination d'une personne responsable du marché.

- ❖ La Commission des marchés est chargée de l'ouverture des plis, de l'évaluation des offres et l'attribution provisoire. Le nombre et les conditions de désignation des représentants de l'autorité contractante, de la tutelle et du Contrôle financier sont fixés par l'arrêté n°00864 du 22.01.2015 pris en application de l'article 36-1 du Code des Marchés publics ;
- ❖ La Cellule de passation des marchés est chargée de veiller sur la qualité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des marchés. La composition et les attributions de la Cellule de passation sont fixées par l'arrêté n°00865 du 22.01.2015 pris en application des articles 35 et 141 du Code des marchés publics ;
- ❖ Chaque autorité contractante est tenue de nommer une Personne responsable des marchés chargée de conduire la procédure de passation des marchés, de signer les marchés au nom de l'autorité contractante et de représenter l'autorité contractante lors de l'exécution du marché.

3. SYNTHESE DE LA REVUE

3.1 Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

3.1.1 Présentation de l'Autorité contractante

La mise en place d'un nouveau gouvernement, le 04 avril 2012, a consacré le regroupement des secteurs de la Santé et de l'Action sociale au sein d'un même département ministériel, conformément à la volonté du Chef de l'Etat de rationaliser l'organisation de l'Administration publique. Cette décision rendait nécessaire la réorganisation du Ministère afin de créer les conditions d'une intégration réussie entre les deux secteurs concernés.

Par ailleurs la réorganisation du département est devenue un impératif avec la création d'une nouvelle Direction générale des établissements de santé dans la perspective du relèvement du plateau médical, de la qualité du service et de l'instauration d'une politique rigoureuse tendant à assurer l'équilibre financier durable pour rendre viable les structures de santé, dans la prise en charge des urgences.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale comprend, outre le cabinet et les services rattachés :

- le Secrétariat général et les services rattachés ;
- les Directions générales
- les Directions ;
- les Directions générales de la Santé et de l'Action sociale ;
- les autres administrations qui sont :
 - l'Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS) ;
 - l'Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
 - le Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
 - le Fonds d'Action social.

La Cellule de passation des marchés (CPM) est rattachée au Secrétariat général.

3.1.2 Commission des marchés (Composition et charte de transparence)

- Les membres de la Commission des Marchés pour la gestion 2022 ont été nommés par l'arrêté N° 001395 MSAS/DAGE/DM du 17 janvier 2022.
- Pour chaque titulaire, il a été désigné un suppléant ;
- La copie de l'acte de nomination des membres de la CM ainsi que les copies des attestations de prise de connaissance des dispositions de la Charte de transparence et d'éthique ont été communiquées à la DCMP et l'ARMP le 19 janvier 2022.

3.1.3 Cellule de Passation des Marchés

Le coordonnateur de la cellule de passation des marchés a été nommé par note de service du 06 septembre 2016. Il est assisté par deux agents affectés à la cellule. Les membres de la CPM ont signé

en 2022 l'attestation de prise de connaissance des dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics, dont les copies ont été transmises à l'ARMP et à la DCMP.

Dysfonctionnements

- ☞ Le classement des documents de marchés au niveau de la CPM n'est pas exhaustif, ceci s'explique par l'étroitesse des locaux dédiés à la Cellule pour l'archivage des dossiers de marchés.
Par ailleurs, les dossiers de marchés transmis par les différentes directions du Ministère pour les besoins de l'audit présentent des insuffisances notoires dans le classement et l'archivage, plusieurs manquements sont notés à ce niveau.
- ☞ La cellule n'a pas établi les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés de la gestion 2022 en violation des dispositions de l'arrêté N°00865 du 22.01.2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPM des AC, pris en application des articles 35 et 141 du CMP.

3.1.4 Personne responsable du marché

Conformément à l'article 28.a du CMP, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale est la Personne responsable du marché, toutefois pour toutes les directions du MSAS le Directeur est PRM pour les marchés passés par sa Direction.

Chaque PRM approuve les PV d'attribution provisoire de marché et signe les contrats de marchés de sa direction.

3.1.5 Production des rapports trimestriels et du rapport annuel

Selon le Code des marchés publics en son article 144, chaque CPM établit avant le 31 mars de chaque année à l'intention de l'autorité dont elle relève, de l'ARMP et de la DCMP, un rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés l'année précédente.

L'arrêté n°865 du 22.01.2015 définit parmi les responsabilités de la CPM :

- l'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la DCMP et à l'ARMP ;
- l'établissement, avant le 31 mars de chaque année à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la DCMP et à l'ARMP, d'un rapport annuel sur l'ensemble des marchés passés l'année précédente.

Dysfonctionnements

- ☞ Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés de la gestion 2022 n'ont pas été établis en violation des dispositions de l'arrêté N°00865 du 22.01.2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPM des AC, pris en application des articles 35 et 141 du CMP.

3.1.6 Documents de programmation de la préparation des marchés

Il s'agit du Plan de passation des marchés et de l'Avis général de passation des marchés.

- **Le plan de passation des marchés** doit être posté au portail des marchés publics au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant l'année budgétaire considérée ;
- **L'avis général de passation des marchés** doit faire l'objet d'une publication par les soins des autorités contractantes, au plus tard le 15 janvier de l'année prévue pour leur passation
- Le plan de passation des marchés 2022 a été présenté selon le modèle type de l'ARMP et comprend, outre les appels d'offres ouverts, les demandes de renseignements et de prix à compétition ouverte. Toutefois la première version du plan de passation des marchés du MSAS a été posté au portail des marchés publics le 28 décembre 2021 avec 27 jours de retard.
- L'avis général de passation des marchés de 2022 présenté suivant le modèle type de l'ARMP a été publié le 15 janvier 2022 dans le journal « le soleil ».

3.1.7 Archivage et classement des dossiers de marché

- Les dossiers de passation des marchés 2022 sont archivés dans les locaux dédiés à la Cellule de passation des marchés ; toutefois l'étroitesse des locaux dédiés à la Cellule ne permet pas un archivage optimal des dossiers de passation des marchés.

3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés

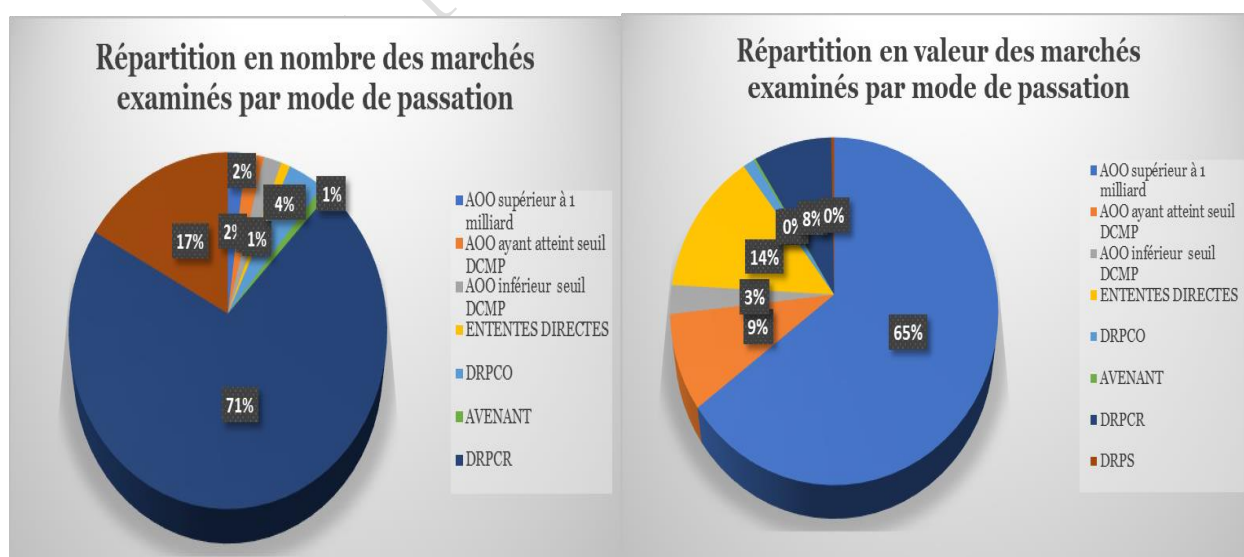
3.2.1 Echantillon

Tableau 1 : Récapitulatif des marchés passés en revue au titre de la gestion 2022

Le tableau ci-après indique le détail des marchés examinés :

MODE DE PASSATION	TYPOLOGIE DES MARCHES PASSES		POURCENTAGE		MARCHES EXAMINES		TAUX DE REVUE	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
AOO supérieur à 1 milliard	3	8 735 367 165	1%	55%	3	8 735 367 165	100%	100%
AOO ayant atteint seuil DCMP	3	1 193 879 995	1%	8%	3	1 193 879 995	100%	100%
AOO inférieur seuil DCMP	3	364 943 000	1%	2%	3	364 943 000	100%	100%
ENTENTES DIRECTES	1	1 889 000 000	0,23%	12%	1	1 889 000 000	100%	100%
DRPCO	1	163 450 549	0,23%	1%	1	163 450 549	100%	100%
AMI	-	-	-	-	-	-	-	-
AOR	-	-	-	-	-	-	-	-
AVENANT	1	33 000 000	0,23%	0%	1	33 000 000	100%	100%
DRPCR	344	3 269 464 434	79%	21%	95	1 139 497 941	28%	35%
DRPS	80	142 983 614	18%	1%	22	44 838 945	28%	31%
Total	436	15 792 088 757	100%	100%	129	13 563 977 595	30%	86%

La répartition par mode de passation des marchés examinés est représentée en nombre et en valeur par les graphiques suivants :



3.2.2 Rappel des seuils de passation des marchés applicables

En référence à l'article 53 du CMP et à l'arrêté n°107 du 07-01-2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP, les seuils de passation applicables à l'Etat sont transcrits au tableau suivant :

(Les montants sont exprimés en milliers de francs CFA TTC)

Type de marché	Seuil de passation par appel d'offres	Demande de renseignements et de prix		
		Simple	Restreinte	Ouverte
Travaux	70 000	$x < 5\,000$	5 000 à 24 999	25 000 à 69 999
Fournitures et services	50 000	$x < 3\,000$	3 000 à 14 999	15 000 à 49 999
Prestations intellectuelles	50 000	$x < 5\,000$	5 000 à 24 999	25 000 à 49 999

3.2.3 Marchés conclus par AOO

3.2.3.1 Marchés > Seuil DCMP

En référence à l'arrêté n°106 du 07-01-2015 relatif aux modalités de contrôle a priori des dossiers de marché, les seuils de passation applicables à l'Etat sont résumés dans le tableau suivant.

(Les montants sont exprimés en milliers de francs CFA)

Type de marché	Seuil de contrôle a priori de la DCMP	Dans le cadre d'une procédure, dès lors que le dossier d'appel à la concurrence fait l'objet de revue a priori, le rapport d'analyse comparative des offres, le PV d'attribution provisoire et le projet de marché sont obligatoirement soumis à la DCMP quel que soit le montant.
Travaux	300 000	
Fournitures	200 000	
Services & Prestations intellectuelles	150 000	

Le Ministère de la santé et de l'Action sociale a passé six (6) marchés par AO atteignant le seuil d'examen préalable par l'organe du contrôle des marchés publics.

Mode de Passation des Marchés	Marchés Passés		Marchés Examinés		Pourcentages	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
AOO supérieur à 1 milliard	3	8 735 367 165	3	8 735 367 165	100%	100%
AOO ayant atteint seuil DCMP	3	1 193 879 995	3	1 193 879 995	100%	100%
Total	6	9 929 247 160	6	9 929 247 160	100%	100%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES					
Services Initiateurs	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
DIEM	1	F_DIEM_254	Acquisition d'équipements de néonatalogie(couveuse, berceau, lit kangourou ...)et urgences pédiatriques(Kit de réanimation nouveau né, bilirubinomètre.cuvette photothérapie...)	MMH ACD FERMON	1 146 352 345
	2	F_DIEM_120	Acquisition d'équipements medicotechniques et d'une ambulance pour le nouveau Centre de santé secondaire de Passy	FERMON MRS ACD SERVIPROD	422 660 294
	3	F_DIEM_648	Acquisition d'équipements médicaux aux normes pour les services néonatalogie ,réanimation et imagerie médicale.	LOT1 2225385000 DMSSID SN LOT2 268340020 CARREFOUR LOT3 3325492184 ACD	5 817 217 204
DAGE	1	F_DAGE_451	Acquisition d'équipements pour la chaine du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS	FERMON LABO	496 959 617
	2	F_DAGE_499	Acquisition de mobiliers de Bureau pour les Centres de Santé, EPS et postes de Santé	MASTER OFFICE DECO	274 260 084
	3	F_DAGE_573	Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes		1 771 797 616
Total					9 929 247 160

Manquements d'ordre général

- Un défaut de classement de la liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis, parfois même leur présence n'est pas relevée dans le PV, un état de fait qui pose une incertitude manifeste et avérée sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.
- L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires (article 67 alinéa 4 du CMP).
- La délivrance des attestations de mainlevée des garanties de soumission, ne sont pas dûment documentées dans les dossiers de marchés. Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de ces formalités, doivent être classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 5.4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- Le justificatif de la publication de l'avis d'attribution définitive sur le portail des marchés

publics, n'est pas classé dans le dossier, pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 86.4 du CMP.

Manquements d'ordre spécifique

F DIEM 648. Acquisition d'équipements médicaux aux normes pour les services néonatalogie, réanimation et imagerie médicale. Financement : BADEA

- L'ouverture des plis a eu lieu le 22.12.2022 et le PV d'attribution est daté du 30.01.2023. Délai de 15 jours non respecté (retard de 24 jours) ;
- Les PV d'attribution ont été approuvés par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre PRM pour les marchés approuvés par le MFB ;
- La garantie de 1 an pour le lot 1 et 2 ans pour le lot 2 n'est pas couverte par une retenue ;
- La fixation par la banque de la date de fin de la validité des cautions d'avance et de bonne exécution ouvre la porte à des risques en cas de dérive dans les délais d'exécution. Les termes de validité des cautions sont la réception provisoire et le remboursement de l'avance.
- Des retards ont été relevés dans l'exécution des lots 1 et 3.

F DIEM 254 Acquisition d'équipements de néonatalogie (couveuse, berceau, lit kangourou ...)et urgences pédiatriques (Kit de réanimation nouveau-né, bilirubinomètre, cuvette photothérapie...) Montant : 1 109 000 000

- Les PV d'attribution ont été approuvés par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre PRM pour les marchés approuvés par le MFB ;
- La garantie n'est pas couverte par une retenue ;
- Un retard de 20 jours a été noté dans l'exécution du lot 2.

F DAGE 573 Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes en deux lots

Titulaire : FERMON LABO. Lot 1 : 1 016 596 672 FCFA TTC. Lot 2 : 755 200 944 FCFA TTC

- Le courrier de Convocation à l'ouverture des plis n'est pas classé dans le dossier ;
- l'ouverture des plis a eu lieu le 17.08.2022 et l'attribution le 10.09.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 10 jours) ;
- La Liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis n'est pas classée dans le dossier, ce qui pose une incertitude sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.
- Les justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires, ne sont pas classés dans le dossier de marché mis à notre disposition ;

l'accomplissement de cette formalité est une exigence de transparence prescrite par l'article 67-4 du CMP.

- Le délai d'exécution de 4 mois n'est pas respecté marché pour les deux lots
- lot 1 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. BL du 23.08.2023. Retard de deux (2) mois
- lot 2 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. Nous constatons que la fiche d'embarquement est datée du 17.09.2023. Retard de trois (3) mois

F DAGE 499 Acquisition de mobiliers de bureau pour les centres de santé, EPS et postes de santé

Titulaire : MASTER OFFICE. Montant : 274 260 084 FCFA TTC

- L'ouverture des plis a eu lieu le 05.07.2022 et le PV d'attribution du 28.07.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 8 jours) ;
- La Liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis n'est pas classée dans le dossier, ce qui pose une incertitude sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP ;
- Les justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires, ne sont pas classés dans le dossier de marché mis à notre disposition ; l'accomplissement de cette formalité est une exigence de transparence prescrite par l'article 67-4 du CMP.

F DAGE 451 Acquisition d'équipements pour la chaîne du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS

Titulaire : FERMON LABO. Montant : 496 959 617 FCFA TTC

- Retard dans l'exécution de ce marché si on prend en compte la date d'approbation du 29.06.2022 pour un délai de 30 jours, la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 30 juillet ; retard de plus de 2 mois sans que les pénalités ne soient appliquées ;

3.2.3.2 Marchés < Seuil DCMP

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a passé trois (3) marchés n'atteignant pas le seuil d'examen préalable par l'organe de contrôle des marchés publics.

Mode de passation	Typologie des marchés passés		Typologie des marchés examinés		Taux de revue	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
AOO inférieur seuil revue DCMF	3	364 943 000	3	364 943 000	100%	100%
TOTAL	3	364 943 000	3	364 943 000	100%	100%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES					
Services Initiateurs	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
DIEM	1	F_DIEM_115	Acquisition de mobiliers hospitaliers(Lit d'hospitalisation, lit pédiatrique, potence, table d'accouchement etc...) pour les districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Gossas et Passyédicales de Saint louis, Louga ,Matam	SERVIPROD	109 687 000
	2	F_DIEM_632	Acquisition de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS	SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	155 959 000
PNPL	1	F_PNPL_131	Acquisition de matériel de transport de service	INTER NEGOCE DISTRUB	99 297 000
Total					364 943 000

Manquements d'ordre général

- ☞ Un défaut de classement de la liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis, parfois même leur présence n'est pas relevée dans le PV un état de fait qui pose une incertitude manifeste et avérée sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.
- ☞ L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires (article 67 alinéa 4 du CMP).
- ☞ La délivrance des attestations de mainlevée des garanties de soumission, n'est pas dûment documentée dans les dossiers de marchés. Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de cette formalité, doivent être classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 5.4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.

Manquements d'ordre spécifique

F PNL 131 Acquisition de motos de supervision au profit du PNL

Titulaire : INTER NEGOCE DISTRIBUTION Montant 99 297 000 F CFA TTC

- L'attestation d'existence de crédits n'est pas classée dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 44 du CMP et de l'article 17 du COA ;
- Le contrat figurant dans le dossier n'est ni enregistré ni immatriculé.
- La garantie de bonne exécution prévue (5% du montant du marché) dans le CCAP ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP.
- La partie exécution ne figure pas dans le dossier : PV de réception, bon d'engagement, les titres de créance et de certification ne figurent pas dans le dossier.

F DIEM 632 Fourniture de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS

Titulaire : Sénégalaise de l'automobile / Financement : Coopération luxembourgeoise

Lot 1 : 65 614 000 FCFA TTC

Lot 1 : 90 344 400 FCFA TTC

- La procédure de passation est jugée longue le PV d'attribution a été établi le 18 novembre 2022 et le marché est à ce jour en cours d'immatriculation.

F DIEM 115 Acquisition du mobilier hospitalier pour les postes de santé des districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Gossas et Passy

Titulaire : SERVIPROD Montant : 109 687 000 F CFA HT/HD

- La garantie de bonne exécution prévue dans le CCAP ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP.
- Un retard de 4 semaines a été noté dans l'exécution des prestations : notification du 15 juillet BL du 14 novembre 2022 ; les pénalités de 1% par semaine de retard n'ont pas été appliquées (montant d'environ 4 335 840 F CFA).

3.2.4 Marchés conclus par AOR

Rappel des dispositions :

- ✎ L'appel d'offres est dit restreint lorsque la PRM décide de consulter des candidats à soumissionner. Il ne peut être procédé à un AOR qu'après avis de la DCMP dans des conditions définies dans l'article 73 du code des marchés publics :
 - a) les marchés pour lesquels, en raison des circonstances particulières une action rapide de l'autorité contractante est nécessaire, justifiant la réduction des délais de réception des candidatures et des offres, afin de prévenir un danger ou un retard préjudiciel qui n'est pas provoqué par l'autorité contractante. En ce cas, le délai de réception des offres est au moins égal à dix (10) jours pour l'appel d'offres national et quinze (15) jours pour l'appel d'offres international.
- L'autorité contractante doit motiver le caractère objectif de l'urgence et l'impossibilité de respecter le délai normalement prévu. La situation d'urgence doit être mentionnée dans la lettre d'invitation.
- b) les marchés de travaux, fournitures ou services qui ne sont exécutés qu'à titre de recherches, d'essais, d'expérimentation ou de mise au point ;
- c) les marchés que l'autorité contractante doit faire exécuter en lieu et place des titulaires défaillants et à leurs frais et risques ;
- d) les marchés qui ont donné lieu à un appel d'offres infructueux.
- ✎ La DCMP émet un avis sur les dossiers d'appel à la concurrence avant le lancement des marchés, article 141 du code des marchés publics ;
- ✎ Article 2, arrêté 106 du 07.01.2015 : « dans le cadre d'une procédure, dès lors que le dossier d'appel à la concurrence aura fait l'objet de revue a priori, le rapport d'analyse comparative d'offres ou de propositions, le procès-verbal d'attribution provisoire et le projet de marché devront être obligatoirement soumis à la DCMP quel que soit le montant ».

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale n'a pas passé de marché par appel d'offres restreint au cours de la gestion 2022.

3.2.5 Marché de prestations intellectuelles conclus par DP

Dispositions spécifiques aux marchés de prestations intellectuelles

Article 80

1. Les marchés de prestations intellectuelles donnent lieu à une présélection des candidats admis à présenter une offre puis sont attribués après mise en concurrence des candidats présélectionnés dans les conditions définies ci-après.

a) La liste des candidats présélectionnés est arrêtée à la suite d'un appel public à manifestation d'intérêt publié dans les conditions et délais définis aux articles 56 et 83 du

présent décret. Les candidats sont sélectionnés par la commission des marchés compétente en raison de leur aptitude à exécuter les prestations objet du marché et classés sur la base des critères publiés dans l'appel à manifestation d'intérêt. Lorsqu'un nombre minimum de trois candidats n'est pas réuni à la date de réception des offres ou après évaluation, l'autorité contractante ouvre un nouveau délai qui ne peut être inférieur à dix (10) jours ouvrables et invite de nouveaux candidats. A l'issue de ce nouveau délai, l'autorité contractante continue la procédure de passation quel que soit le nombre de candidats obtenu :

- b) L'autorité contractante adresse une demande de proposition aux trois premiers candidats sélectionnés au moins. A ce titre, ils reçoivent un dossier de consultation comprenant les termes de référence, une lettre d'invitation indiquant les critères de sélection et leur mode d'application détaillé ainsi que le projet de marché. Le dossier de consultation indique également les exclusions à la participation future aux marchés de travaux, fournitures et services qui résulteraient des prestations qui font l'objet de la consultation ;
- c) Lorsque le montant estimé des prestations est inférieur aux seuils fixés à l'article 53, l'autorité contractante peut ne pas effectuer de formalité de publicité et inviter directement cinq prestataires à soumettre une proposition ;
- d) La soumission des propositions s'effectue sous la forme d'une enveloppe unique contenant deux enveloppes distinctes et cachetées comportant respectivement l'offre technique et l'offre financière ;
- e) L'ouverture des offres s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, les offres techniques sont ouvertes et évaluées conformément aux critères définis. Dans un deuxième temps, seuls les soumissionnaires ayant présentés les offres techniquement qualifiées et conformes voient leurs offres financières ouvertes ;
- f) Les autres offres financières sont retournées aux soumissionnaires non qualifiés sans être ouvertes ;
- g) L'évaluation des propositions et la désignation de l'attributaire s'effectuent dans tous les cas :
 - soit sur la base de la qualité technique de la proposition, résultant en particulier de l'expérience du candidat, de la qualification des experts et de la méthode de travail proposés, ainsi que du montant de la proposition ;
 - soit sur la base d'un budget prédéterminé dont le candidat doit proposer la meilleure utilisation possible ;
 - soit sur la base de la meilleure proposition financière soumise par les candidats ayant obtenu une note technique minimum ;
 - soit, dans les cas où les prestations sont d'une complexité exceptionnelle ou d'un impact considérable ou encore lorsqu'elles donneraient lieu à des propositions difficilement comparables, exclusivement sur la base de la qualité technique de sa proposition. Dans ce dernier cas, l'exécution du marché doit donner lieu à un contrôle des prix de revient.

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale n'a pas passé de marché de prestations intellectuelles

3.2.6 Marchés conclus par DRP à compétition ouverte

Mode de Passation des Marchés	Marchés Passés		Marchés Examinés		Pourcentage	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
DRPC0	5	163 450 549	5	163 450 549	100%	100%
TOTAL	5	163 450 549	5	163 450 549	100%	100%

DETAIL DES MARCHES EXAMINES					
Services Initiateurs	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
DIEM	2	T_DIEM_153	Travaux de réhabilitation pour la mise aux normes du Centre de Santé NAMORA	GROUP DELTA	64 193 239
		F_DIEM_255	Acquisition de matériel médical pour les CS des régions médicales de Saint louis, Louga ,Matam	TECHNOLOGIES SERVICE	46 158 000
DAGE	3	F_DAGE_559	Acquisition d'équipements et matériels pour une gestion efficace des déchets biomédicaux (poubelles, sachets avec code couleur, boites de sécurité, balance, GRV, chariot de transport, incinérateurs ou banaliseurs)	SODEMED	15 669 310
		F_DAGE_584	Acquisition de support intégré pour le renforcement de la sensibilisation	IMPRIMERIE SALAM	9 725 000
		S_DAGE_357	Entretien et nettoyage des locaux du Ministère de la Santé et de l'action sociale et ses annexes	LINGUERE NGOUYE FAMA	27 705 000
Total					163 450 549

Dispositions particulières

La procédure de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte s'applique à l'Etat, arrêté 107 du 07.01.2015 ; article 5, lorsque le montant estimé du marché est inférieur à :

- 70 millions de FCFA et supérieur ou égal à 25 millions FCFA pour les travaux ;
- 50 millions de FCFA et supérieur ou égal à 15 millions FCFA pour les services et fournitures courantes ;

- 50 millions de FCFA et supérieur ou égal à 25 millions FCFA pour les prestations intellectuelles.

Les marchés passés par DRP à compétition ouverte ont été examinés suivant les éléments de contrôle appliqués sur les appels d'offres.

Dysfonctionnements

Manquements d'ordre général

- ☞ La Liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis de même que les justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires ne sont pas classés dans le dossier, ce qui pose une incertitude sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP.
- ☞ La délivrance des attestations de mainlevée des garanties de soumission, n'est pas dûment documentée dans les dossiers de marchés. Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de cette formalité, doivent être classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 5.4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- ☞ Les justificatifs de la publication des avis d'attribution définitive sur le portail des marchés publics, ne sont pas classés dans le dossier, pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 86.4 du CMP.

Manquements d'ordre spécifique

F DIEM 255 Acquisition de matériel médical pour les structures sanitaires de la zone d'intervention du PIC 4
Financement : lux dev

Montant : 46 158 000 FCFA HT/HD Titulaire : Technologies services

- La Livraison n'est pas encore effectuée par le prestataire. Un retard a été noté dans l'exécution, le délai d'exécution était de 90 jours après la notification du 23.11.2022 ; retard de 8 mois ;

T DIEM 153 Travaux de réhabilitation pour la mise aux normes du Centre de santé Namora

- L'attribution du marché (05 avril 2022) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (17 mars 2022), il s'est écoulé une période de dix-neuf (19) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- Le dossier de marché a été classé pour insuffisance de crédits.

F DAGE 559 Acquisition d'équipements et matériels pour une gestion efficace des déchets biomédicaux (poubelles, sachets avec code couleur, boîtes de sécurité, balance, GRV, chariot de transport, incinérateurs ou banaliseurs) Financement : Fonds mondial

Titulaire : SODEMED Montant : 15 659 310 FCFA HT/HD

- Procédure longue : Information des candidats du 07 décembre 2022 soit deux mois après le PV d'attribution du 03.10.2022; signature du contrat 10.01 ; approbation du 06 juin 2023 soit 5 mois après la signature du contrat ;

F DAGE 584 Acquisition de support intégré pour le renforcement de la sensibilisation

Financement : Fonds mondial

Titulaire : IMPRIMERIE SALAM Montant : 9 725 000 FCFA HT/HD

- Procédure longue : Information des candidats du 04 novembre soit plus d'un mois après le PV d'attribution du 27 septembre. Signature du contrat le 18.11.2022, approbation du 16 décembre.
- La garantie de bonne exécution précisée dans le Contrat (CCAP) n'est pas classée dans le dossier.

DAGE Nettoyement des locaux du siège et des annexes du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

Titulaire : LINGUERE NGOUILLE FAMA Montant : 27 705 000 F CFA TTC

- L'attribution du marché (**22 Juillet 2022**) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (**24 Mai 2022**), il s'est écoulé une période de onze (11) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.
- La procédure de passation est longue : il s'est écoulé 3 mois entre l'attribution provisoire du 22.07 et l'approbation du contrat du 21 octobre 2022

3.2.7 Marchés conclus par DRP à compétition restreinte et par cotation (DRPS)

DRP CR

Mode de Passation des Marchés	Marchés Passés		Marchés Examinés		Pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
DRPCR	344	3 269 464 434	95	1 139 497 941	28%	35%
TOTAL	344	3 269 464 434	95	1 139 497 941	28%	35%

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

DETAIL DES MARCHES EXAMINES					
Services Initiateurs	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
Cellule d'appui et de suivi du PNDS	2	F_snh_630	Acquisition de produits phytosanitaires	C.G.2.I SA	13 983 000
		T_snh_385	Assurer les travaux de réfection du service national de l'hygiène	GIE KEUR ASTOU LO	19 989 200
	4	F_CAS/PNDS_366	Fourniture de bureau	ADAP SERVICES	9 604 020
		F_CAS/PNDS_371	Matériel et produit d'entretien	ABK ENTREPRISE	4 999 660
		F_CAS/PNDS_374	Frais d'insertion et de publicité(agenda électronique, clé USB personnalisé, porte clé personnalisé)	SD CONSULTING	6 944 300
Cellule de Passation des marchés (CPM)	1	F_CPM_093	acquisition de fourniture de bureau et consommables informatiques	Lot1 : DIAMM BUSINESS SARL DIOR COMS (Maimouna Cissé)	8 861 210
				Lot2: Y	
Cellule informatique (CI)	4	C_CI_331	Recrutement d'un cabinet pour la mise en place d'une bibliothèque numérique	LUNE CONSULTING	10 443 000
		F_CI_397	Achat de fourniture de bureau, de consommables informatiques, de cables, connecteurs RJ et accessoires	Lot1 : MEDIOR PRESTATION Lot2 : MAMOSA ENTREPRISE Lot3 : PIXEL GRAPHIC	11 499 440
		S_CI_057	Entretien et maintenance matériels informatiques	OASIS MEDIA GROUP	5 994 400
		S_CI_362	Ateliers d'élaboration du Plan de Travail Annuel 2023 de la Cellule Informatique du MSAS et de vulgarisation du Plan Directeur Informatique 2021-2025 du MSAS	64HOTEL	9 999 550
Centre anti poison (CAP)	1	S_CAP_011	Assurer l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation sur la prise en charge des envenimations et de venin mise en place et à une meilleure connaissance des antidotes.	MAWAHIBOU PRESTATIONS SERVICES	6 999 760
Direction de l'action médico sociale (DAMS)	2	F_DAMS_527	Acquisition de fourniture de bureau et de consommables informatiques	Lot1 : NOG NA OFFICE Lot2 : ABDOULAHAT GLOBAL BUSINESS AGB	7 482 380
		S_DAMS_501	Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables	AZHAR INTERNATIONAL	9 398 700
Direction de la promotion et de protection des personnes handicapés (DPPPH)	5	F_DPPPH_108	acquisition de fourniture de bureau de consommables informatiques et de matériel et produits d'entretien	ETS SOULAI TRADING	6 871 081
		F_DPPPH_123	acquisition de mobiliers et matériels de bureau	EXPRESS MULTISERVICES	12 342 800
		F_DPPPH_124	acquisition de matériel informatique	NATIONAL PRESTIGES GROUPE	7 174 400
		F_DPPPH_220	acquisition de fauteuils roulants	GLOBAL TRADING SERVICES	10 325 000
		F_DPPPH_228	achat de denrées alimentaires	DIAM BUSINESS	11 953 400
Direction de la planification et de la recherche et de la statistique (DPRS)	2	F_DPRS_347	Fournitures de bureau et consommables informatiques	OGO MULTISERVICE MAMOSA BARGNI ENTREPRISE MEDIOR	10 000 000
		S_DPRS_352	Entretien réparation véhicules	SETS	14 950 600
Direction des infrastructures des équipements et de la maintenance (DIEM)	5	F_DIEM_112	Fourniture de mobiliers de bureau pour les Postes de Santé des districts sanitaires de Nioko, Kaolack, Gossas et Passy	SERVIPROD	8 000 000
		F_DIEM_152	Acquisition de fourniture de bureau, de consommables informatiques et de produits d'entretien	Lot1: PMG SERVICES MISMO EQUIP Lot2: Lot3:	9 478 722
		S_DIEM_156	Assurer l'entretien et la réparation des véhicules affectés à la DIEM	PMG SERVICES SARR SENE MOTEUR	10 920 000
		S_DIEM_157	Assurer l'entretien et la réparation des installations et des locaux de la DIEM	lot1: ABC COMPANY lot2: DIAMM BUSINESS SARL	12 850 200
		T_DIEM_117	Extension du bâtiment administratif de la DIEM	GROUP DELTA SARL	24 333 429
Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE)	33	C_DAGE_627	Recrutement d'un consultant chargé des travaux d'élaboration du rapport financier	DELTA CONSULTANCE	9 000 000
		C_DAGE_643	Recrutement d'un consultant pour la révision du manuel de procédures administratives, comptables et financières du PNDS	ABDOULAYE M LO	10 700 000
		F_DAGE_056	Acquisition de matériels et fourniture de bureau au profit de la DAGE du MSAS	PRESS HIGH TECH	14 760 620
		F_DAGE_060	Acquisition de trappes à vibration pour la DAGE pour appui aux événements religieux	MAMOSA ENTREPRISE	14 982 932
		F_DAGE_061	Acquisition de nattes pour les événements religieux	MG SERVICES	9 996 665
		F_DAGE_065	Acquisition de matériels médicotextiles (autoclaves, tables d'accouchements.....etc.) au profit du MSAS	ENTREPRISE TOUBA KHELCOM	14 850 182
		F_DAGE_067	Acquisition de matériels et produits jardinage (urée, durbane, tuyaux d'arrosage, macha2 etc.....) du MSAS	YIN ENTREPRISE	13 960 344
		F_DAGE_069	Acquisition d'agendas et coffrets cadeaux pour le MSAS	WATHIE GLOBAL GROUP	14 912 250
		F_DAGE_071	Acquisition de produits et matériels hygiéniques au profit du MSAS	G E C T P	14 484 500
		F_DAGE_072	Acquisition d'équipements de protection individuelle pour la lutte contre la COVID-19	IDEAL PREATION SERVICES	14 750 000
		F_DAGE_398	Acquisition de collations pour les réunions de coordination du CABINET du MSAS	ABK ENTREPRISE	14 998 980
		F_DAGE_454	Acquisition de motos au profit de l'ANACMU	CENTRAL MOTORS	14 350 000
		F_DAGE_455	acquisition de matériels et outillages techniques(table d'accouchage, baie Marie, boîte outil accouchage etc...) au profit du MSAS	AZAKHAR INTERNATIONAL	14 997 800
		F_DAGE_484	Acquisition de pneumatiques pour les véhicules du garage central du MSAS	GIE EMERGENCE PROGRES REUSSITE	9 976 900
		F_DAGE_585	Acquisition de poste de téléphones numériques et analogues au profit du PNLP	GRAPHICA SERVICES	14 990 838
		F_DAGE_587	Acquisition et l'installation de matériels de sonorisation au profit du PNLP	GRAPHICA SERVICES	14 988 360
		F_DAGE_588	Acquisition de pièces détachées pour la réparation des véhicules du PNLP	GIE KEUR ASTOU LO	14 986 000
		F_DAGE_664	Acquisition de matériels de protection individuelle pour le PNLP	GRAPHICA SERVICE	14 984 820
		F_DAGE_665	Acquisition de gants chirurgicaux pour le PNLP	MOUCHDAKIFA	14 986 000
		F_DAGE_670	Acquisition de matériels électro-ménagers pour le PNLP (aspirateurs, chariots...)	MOUCHDAKIFA	14 998 390
		S_DAGE_075	Assurer la prise en charge des frais de réception pour la cérémonie de présentation des meilleurs vœux de la DAGE et du CABINET du MSAS	IDEAL PRESTIGE	14 042 000
		S_DAGE_076	Assurer la prise en charge des frais de restauration journalière des gendarmes chargés de la sécurité du MSAS	NDIAYE S M MBACKE	10 767 500
		S_DAGE_084	Assurer l'entretien et la réparation des équipements techniques du garage central du MSAS	ESE 2 M	14 820 800
		S_DAGE_091	Assurer les frais de conception et d'élaboration des rapports semestriels d'activités de la DAGE	TOUBA KHELCOM	14 808 882
		S_DAGE_100	Atelier de formation des gestionnaires et comptables des directions et services et des régions sur les procédures de gestion des dépenses publiques.	BD FINANCE	14 850 300
		S_DAGE_440	PEC des frais de transit des 5 conteneurs de masques offert par la fondation VEOLIA au MSAS dans le cadre de la riposte du COVID-19	AMNA SUARL	14 903 400
		S_DAGE_445	Atelier de formation et d'orientation sur les modalités de suivi des engagements financiers family planning	MADOSI COMMODITES	8 979 800
		S_DAGE_446	PEC de l'atelier de formation et d'orientation sur les modalités d'élaboration d'une stratégie de plaidoyer budgétaire pour l'augmentation du budget alloué à la planification familiale	MAGUETE MULTISERVICES	13 983 000
		S_DAGE_459	Assurer la prise en charge des dépenses de communication dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la vaccination pour la covid-19	GRAPHICA SERVICES	14 988 360
		S_DAGE_470	Assurer les frais d'événementiel dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la femme	MAMOSA ENTREPRISE	10 957 952
		S_DAGE_603	Prise en charge de la réunion de coordination du MSAS sur financement LUXDEV (SNO31)	KGB GROUPE BUSINESS	4 991 400
		T_DAGE_439	Travaux d'entretien de bâtiment dans les locaux de HDJ	IDEAL PRESTATION SERVICES	24 839 000
		T_DAGE_619	Travaux de réfection des locaux du MSAS (bureau Ministère.....)	PRESS HITECH	14 976 088

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

Direction de la prévention (DP)	8	F_DP_177	Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte	WADIOUF SARL	10 999 960
		F_DP_185	Acheter des moustiquaires imprégnées et masques faciaux pour la lutte contre les maladies	Lot1 : MAMOSA ENTREPRISE MAMOSA ENTREPRISE	14 735 617
		S_DP_165	Prendre en charge l'atelier d'orientation des ECR/ECD sur les nouvelles directives de la surveillance des PFA et la mise en place de l'application ODK	ETS SANT SOUNOU YAYE	6 510 650
		S_DP_166	Prendre en charge les dépenses de communication de la Direction (sensibilisation sur le vaccin VPO 2)	ETS SANT SOUNOU YAYE	8 124 300
		S_DP_181	Assurer les activités de mise en place de consommables et vaccins dans les régions médicales	AVENIR ENTREPRISE	11 560 000
		S_DP_183	Prendre en charge les frais de transit et transport des vaccins au port	DIAM INDUSTRIE	14 862 688
		S_DP_579	Signer des contrats de location de panneaux pour affichage mobile dans le cadre de la vaccination	ENTREPRISE SANT SAMA YAYE	10 000 000
		S_DP_620	Prendre en charge l'enlèvement du matériel roulant au niveau l'aéroport dans le cadre de l'optimisation de la logistique du PEV	DIAMM BUSINESS	14 773 600
Direction de la promotion et de protection des groupes vulnérables (DPGV)	2	F_Dpgv_121	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	MEDIOR PRESTATIONS SERVICES	6 460 500
		F_Dpgv_122	Acquisition de denrées alimentaires	GLOBAL GREEN DIEYNA GGD	13 964 120
Direction de la lutte contre la maladie (DLM)	5	F_DLM_051	Acquisition de matériel IEC pour la DLM	IMPRIMERIE SALAM	9 994 600
		S_DLM_048	Entretien et réparation des véhicules de la DLM	SETS	7 941 400
		S_DLM_049	Entretien et maintenance informatique	ETABLISSEMENT SANT SOUNOU YAYE	4 991 400
		S_DLM_052	Assurer la célébration des journées mondiales de la DLM	GIE EMERGENCE PROGRES REUSSITE	14 893 960
		S_DLM_213	Supervision formative dans les centres de santé sur les données en santé mentale	GRAPHICA SERVICE	13 999 520
Direction des ressources humaines (DRH)	4	F_DRH_319	Achat de fourniture de bureau, de consommable informatique	BANDJERE SARL /MAMOSA	13 396 835
		F_DRH_322	Achat d'imprimé pour la drh	IMPRIMERIE SALAM	9 982 800
		F_DRH_464	Acquisition matériel informatique	NSD TRADING	9 971 000
		S_DRH_467	ORGANISATION CEREMONIE DE DECORATION DES AGENT DU MSAS	MAGUETTE LO	14 991 900
Direction générale de l'action sociale (DGAS)	3	F_DGAS_138	Acquisition matériel informatique	METRO GROUP SENEGAL	14 715 780
		F_DGAS_140	Achat matériel de cuisine et de couture pour les CPRS	AVENIR BUSSNESS SERVICES	7 945 000
		F_DGAS_217	Acquisition matériel quincaillerie	ETAVLISSEMENT SEMA NEGOCES	9 999 320
Direction générale de la santé (DGS)	4	S_DGS_020	Entretien et réparation de véhicules au profit de l'Unité Mobile de la DGS	GIE KEUR ASTOU LO	14 490 400
		S_DGS_210	Organisation de la coordination décentralisée au profit de la DGS	MADRE MULTSERVICES	14 799 914
		S_DGS_406	Organisation des journées d'exploitation et d'analyse des données de la revue des interventions communautaires	MADRE MULTISERVICES	14 983 050
		S_DGS_407	Atelier préparatoire de la réunion du Comité National de pilotage de la Santé Communautaire au titre de la gestion 2022	GRAPHIC SERVICES	12 499 740
Direction générale des établissements santé (DGES)	4	S_DGES_308	coordination des directeurs d'hôpital du 1er trimestre	AS SALIKHA	13 829 600
		S_DGES_317	Fêtes et cérémonies	GIE KEUR ASTOU LO	9 994 600
		S_DGES_327	Élaboration des contrats de performance	GENERAL DE SERVICES	9 919 080
		S_DGES_549	Autres dépenses de communication (tee-shirt, flyers, kakemono...)	GRAPHICA SERVICE	9 998 140
Ecole nationale des travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS)	3	F_ENTSS_016	matériels pédagogiques et didactiques	NOUROU GLOBAL SERVICE	4 982 550
		F_ENTSS_018	consommables informatiques et fournitures de bureau	LOT1:HELLO PROVIDENCE AZ CONSULTING	13 438 312
		T_ENTSS_015	entretien et maintenance bâtiment	ETS NDIAYE AMAR394	9 935 234
ENDSS DAKAR (ENDSSDK)	2	F_ENDSSDK_029	Achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés de bureau	PAPEX	14 863 500
		S_ENDSSDK_025	Assurer les services de gardiennage des locaux de l'ENDSS	mamba securite	13 989 600
DPM	1	C_DPM_204	Recruter un consultant pour l'évaluation des dossiers de demande d'homologation des médicaments	WAASIH SARL	6 997 400
TOTAL	95				1 139 497 941

Dispositions particulières

La procédure de demande de renseignements et de prix à compétition restreinte s'applique à l'Etat lorsque le montant estimé du marché est inférieur à :

- 25 millions de FCFA pour les travaux ;
- 15 millions de FCFA pour les services et fournitures courantes ;
- 25 millions de FCFA pour les prestations intellectuelles.

Dysfonctionnements

Manquements d'ordre général

- Le défaut de classement des lettres de convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis et ou non-respect du délai de convocation de 5 jours de même que les notifications de rejet et d'attribution dans certains cas.
- L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires.
- La revue de la CPM sur les procédures de demande de renseignement et de prix n'est pas matérialisée systématiquement en violation de l'article 12 de l'arrêté 107.
- Les marchés attribués suivant la procédure de DRPCR ne sont pas communiqués à la DCM pour publication sur le site officiel des marchés publics, en violation des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°0107 du 07.01.2015.

Manquements d'ordre spécifique

Constats et carences récurrents sur les dossiers de DRPCR

Lettres d'invitation non classées

- F_DAGE_60 Acquisition de trappes à vibrion pour la DAGE appui aux événements religieux
- S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- F-CAS-PNDSS-383 Acquisition de collation pour les réunions de la CAS PNDSS

Absence de date de réception dans les lettres d'invitation

- S_DAGE_470 Prise en charge des frais de l'évènementiel dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la femme
- F_DGAS_140 Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS
- F_DGAS_138 Acquisition de matériels informatiques

- F_DGAS_217 Acquisition de matériels de quincaillerie

PV d'ouverture des plis non classé

- S_DAGE_91 Assurer les frais de conception et d'élaboration des rapports semestriels d'activités de la DAGE
- F_DRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH

Le courrier de convocation n'est pas classé

- F_DIEM_152 Acquisition de Fournitures de bureau, de consommables informatiques et de produits d'entretien en trois lots
- S_DLM_052 Organisation des journées mondiales des maladies non transmissibles
- F_DAGE_60 Acquisition de trappes à vibron pour la DAGE, appui aux événements religieux
- F_Dpgv_122 Achat de denrées alimentaires
- F_DPPPH_228 Achat de denrées alimentaires
- F_DPPPH_124 Acquisition de matériels informatiques
- F_DPPPH_123 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
- F_DPPPH_220 Acquisition de fauteuils roulants
- S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- S_DLM_049 Entretien et maintenance matériel informatique
- S_DLM_048 Entretien et réparation des véhicules
- F_DRH_464 Acquisition de matériel informatique
- S_DRH_467 Organisation cérémonie de décoration des agents du MSAS
- F_DGAS_140 Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS
- F_DGAS_138 Acquisition de matériels informatiques
- F_DGAS_217 Acquisition de matériels de quincaillerie
- S_DP_165 Prendre en charge l'atelier d'orientation des ECR/ECD sur les nouvelles directives de la surveillance des PFA et la mise en place de l'application ODK
- S_DP_183 Prendre en charge les frais de transit et transport des vaccins au port
- S_CAP_011 Assurer l'organisation de séminaires de sensibilisation et de formation sur la prise en charge des envenimations et de venin mise en place et à une meilleure connaissance des antidotes.
- F_DP_177 Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte
- S_DP_620 Prendre en charge l'enlèvement du matériel roulant au niveau l'aéroport dans le cadre de l'optimisation de la logistique du PEV.
- S_DP_166 Prendre en charge les dépenses de communication de la Direction (sensibilisation sur le vaccin VPO 2)
- F-CAS-PNDSS-374 Acquisition de support de communication
- S_DLM_213 Organisation d'une supervision formative/GRAPHICA SERVICE
- F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM

Non-respect du délai de convocation des membres de la commission des marchés

- F_CI_047 Achat de matériels et produits d'entretien
- F_CI_397 Pilotage, coordination et gestion administrative
- C_CI_331 Recrutement d'un consultant relatif à la mise en place d'une bibliothèque numérique du MSAS
- C_CI_331 Recrutement d'un consultant relatif à la mise en place d'une bibliothèque numérique du MSAS

La lettre adressée aux soumissionnaires pour les informer du rejet de leurs offres ne mentionnent pas le nom de l'attributaire et le montant attribué

- ☞ S_DGS_407 Atelier préparatoire de la réunion du comité national de pilotage de la santé communautaire au titre de la gestion 2022
- ☞ S_DGS_020 Entretien et réparation de véhicules au profit de l'unité mobile de la Direction Générale de la santé publique
- ☞ S_DP_181 Assurer les activités de mise en place de consommables et vaccins dans les régions médicales
- ☞ S_DP_165 Prendre en charge l'atelier d'orientation des ECR/ECD sur les nouvelles directives de la surveillance des PFA et la mise en place de l'application ODK
- ☞ S_DP_183 Prendre en charge les frais de transit et transport des vaccins au port

L'information des soumissionnaires non retenus n'est pas dûment documentée dans le dossier de marché

- ☞ S-DIEM-157 L'entretien et la réparation des installations des locaux
- ☞ F_DAGE_60 Acquisition de trappes à vibrion pour la DAGE appui aux événements religieux
- ☞ F_Dpgv_121 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
- ☞ F_Dpgv_122 Achat de denrées alimentaires
- ☞ F_SNH_290 Acquisition de fournitures de bureau
- ☞ T_SNH_385 Travaux de réhabilitation du service national de l'hygiène (SNH)
- ☞ F_DRH_319 Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques
- ☞ F_ENTSS_018 Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques
- ☞ T_ENTSS_015 Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS
- ☞ F_ENTSS_016 Acquisition de matériels pédagogique et didactique
- ☞ S_DLM_052 Organisation des journées mondiales des maladies non transmissibles
- ☞ F_CI_047 Achat de matériels et produits d'entretien
- ☞ C_CI_331 Recrutement d'un consultant relatif à la mise en place d'une bibliothèque numérique du MSAS
- ☞ F_DPPPH_228 Achat de denrées alimentaires
- ☞ F_DPPPH_124 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DPPPH_220 Acquisition de fauteuils roulants
- ☞ F_DPPPH_123 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau

- ☞ S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- ☞ S_DLM_049 Entretien et maintenance matériel informatique
- ☞ S_DLM_048 Entretien et réparation des véhicules
- ☞ F_DRH_464 Acquisition de matériel informatique
- ☞ F_DRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ S_DRH_467 Organisation cérémonie de décoration des agents du MSAS
- ☞ F_DGAS_140 Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS
- ☞ F_DGAS_138 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DGAS_217 Acquisition de matériels de quincaillerie
- ☞ S_DPRS_352 Entretien réparation véhicules de la DPRS
- ☞ S_ENDSSDK_025 Services de gardiennage des locaux de l'ENDSS
- ☞ S_ENDSSDK_029 Acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés de bureau
- ☞ F-CAS-PNDSS-366 Acquisition de fourniture de bureau
- ☞ F-CAS-PNDSS-374 Acquisition de support de communication
- ☞ F-CAS-PNDSS-371 Acquisition de matériel et produits d'entretien
- ☞ F-CAS-PNDSS-383 Acquisition de collation pour les réunions de la CAS PNDSS
- ☞ S_DGES_317 Organisation d'une cérémonie pour la DGES
- ☞ S_DGES_549 Achat de support de communication
- ☞ S_DGES_327 Atelier d'élaboration du contrat de performance
- ☞ FDRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ S_DLM_213 Organisation d'une supervision formative/GRAPHICA SERVICE
- ☞ F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM
- ☞ F_DAGE_445 Acquisition de motos au profit de l'ANACMU

La notification d'attribution provisoire n'est pas classée

- ☞ S-DIEM-157 L'entretien et la réparation des installations des locaux
- ☞ S_DAGE_91 Assurer les frais de conception et d'élaboration des rapports semestriels d'activités de la DAGE
- ☞ F_DAGE_60 Acquisition de trappes à vibron pour la DAGE, appui aux événements religieux
- ☞ F_Dpgv_122 Achat de denrées alimentaires
- ☞ S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- ☞ F_SNH_290 Acquisition de fournitures de bureau
- ☞ F_DRH_319 Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques
- ☞ T_ENTSS_015 Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS
- ☞ F_ENTSS_016 Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques
- ☞ S_DLM_052 Organisation des journées mondiales des maladies non transmissibles
- ☞ F_CI_047 Achat de matériels et produits d'entretien
- ☞ C_CI_331 Recrutement d'un consultant relatif à la mise en place d'une bibliothèque numérique du MSAS
- ☞ F_Dpgv_121 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau

- ☞ F_DPPPH_228 Achat de denrées alimentaires
- ☞ F_DPPPH_124 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DPPPH_220 Acquisition de fauteuils roulants
- ☞ F_DPPPH_123 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
- ☞ F_DAMS_527 Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques
- ☞ S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- ☞ S_DLM_049 Entretien et maintenance matériel informatique
- ☞ S_DLM_048 Entretien et réparation des véhicules
- ☞ F_DRH_464 Acquisition de matériel informatique
- ☞ F_DRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ S_DRH_467 Organisation cérémonie de décoration des agents du MSAS
- ☞ F_DGAS_140 Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS
- ☞ F_DGAS_138 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DGAS_217 Acquisition de matériels de quincaillerie
- ☞ S_DPRS_352 Entretien réparation véhicules de la DPRS
- ☞ S_ENDSSDK_025 Services de gardiennage des locaux de l'ENDSS
- ☞ S_ENDSSDK_029 Acquisition de fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés de bureau
- ☞ F-CAS-PNDSS-366 Acquisition de fourniture de bureau
- ☞ F-CAS-PNDSS-374 Acquisition de support de communication
- ☞ F-CAS-PNDSS-371 Acquisition de matériel et produits d'entretien
- ☞ F-CAS-PNDSS-383 Acquisition de collation pour les réunions de la CAS PNDSS
- ☞ S_DGES_317 Organisation d'une cérémonie pour la DGES
- ☞ S_DGES_549 Achat de support de communication
- ☞ S_DGES_327 Atelier d'élaboration du contrat de performance
- ☞ FDRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ S_DLM_213 Organisation d'une supervision formative/GRAPHICA SERVICE
- ☞ F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM
- ☞ F_DAGE_445 Acquisition de motos au profit de l'ANACMU

Le délai d'exécution n'est pas prévu dans le contrat

- ☞ T_ENTSS_015 Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS
- ☞ F_DPPPH_228 Achat de denrées alimentaires
- ☞ F_DPPPH_124 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DPPPH_220 Acquisition de fauteuils roulants
- ☞ F_DPPPH_123 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
- ☞ F_DAMS_527 Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques
- ☞ F_DGAS_140 Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS
- ☞ F_DGAS_138 Acquisition de matériels informatiques
- ☞ F_DGAS_217 Acquisition de matériels de quincaillerie
- ☞ F_DRH_319 Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques
- ☞ F_DRH_464 Acquisition de matériel informatique
- ☞ F_DRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH

- ☞ F_DP_177 Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte
- ☞ F-CAS-PNDSS-366 Acquisition de fourniture de bureau
- ☞ S-DIEM-157 L'entretien et la réparation des installations des locaux
- ☞ F_CI_397 Pilotage, coordination et gestion administrative
- ☞ F_Dpgv_121 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau
- ☞ F_Dpgv_122 Achat de denrées alimentaires
- ☞ S_DAMS_501 Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables
- ☞ F_DIEM_152 Acquisition de Fournitures de bureau, de consommables informatiques et de produits d'entretien en trois lots
- ☞ FDRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM
- ☞ F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM

Contrat non classé

- ☞ T_SNH_385 Travaux de réhabilitation du service national de l'hygiène (SNH)
- ☞ S_ENDSSDK_029 Acquisition de Fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés de bureau
- ☞ F-CAS-PNDSS-374 Acquisition de support de communication
- ☞ F-CAS-PNDSS-371 Acquisition de matériel et produits d'entretien
- ☞ F-CAS-PNDSS-383 Acquisition de collation pour les réunions de la CAS PNDSS
- ☞ S_DLM_213 Organisation d'une supervision formative/GRAPHICA SERVICE
- ☞ F_DAGE_445 Acquisition de motos au profit de l'ANACMU

Les pénalités de retard ne sont pas prévues dans le contrat

- ☞ F_DRH_319 Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques
- ☞ F_DRH_319 Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques
- ☞ T_ENTSS_015 Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS
- ☞ F_DRH_464 Acquisition de matériel informatique
- ☞ F_DRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ F_DP_177 Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte
- ☞ FDRH_322 Achat d'imprimés pour la DRH
- ☞ F_DLM_051 Acquisition de matériel IEC pour la DLM

Constats spécifiques sur quelques marchés

C-DPM-204 Recrutement d'un consultant pour l'évaluation des dossiers d'homologation des médicaments

Titulaire : WASIH SARL Montant : 6 997 400 F CFA TTC

- La DP n'est pas classée dans le dossier

- Le délai d'exécution n'est pas précisé dans le contrat

T DIEM 117 Extension du Bâtiment administratif de la DIEM

- La convocation des membres de la cellule de passation des marchés pour l'ouverture de plis ne figure pas dans le dossier.
- Il n'y a pas de comité d'évaluation des offres. L'ouverture des plis et l'attribution provisoire ont eu lieu le même jour.

F DAGE -056 Acquisition de matériels et fournitures de bureau au profit de la DAGE

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 33 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 30 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 06/04/2022.

F DAGE 585 Acquisition de postes de téléphones numériques et analogues au profit du PNLP

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 101 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 10 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 02/08/2022.

F DAGE 587 Acquisition et installation de matériels de sonorisation au profit de la PNLP

- Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 101 jours est constaté d'après le PV de réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 10 jours à compter de la date de notification du titre de créance établi le 02/08/2022.

DRPs

Mode de Passation des Marchés	Marchés Passés		Marchés Examinés		Pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
DRPS	80	142 983 614	22	44 838 945	28%	31%
TOTAL	80	142 983 614	22	44 838 945	28%	31%

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

DETAIL DES MARCHES EXAMINES					
Services Initiateurs	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
Service national de l'hygiène (SNH)	1	F_snh_290	consommables informatiques, fournitures de bureau et produits d'entretien	MARA SERVICES	2 280 999
Cellule de Passation des marchés (CPM)	2	C_CPM_097	Sélection d'un consultant chargé de former les agents du MSAS sur les procédures de passation des marchés	AZ CONSULTING	4 950 000
		S_CPM_094	Entretien et maintenance matériel informatique	MAKHA Entreprise	690 000
Cellule informatique (CI)	2	F_CI_047	Achat de matériels et produits d'entretien	SENE WALY	999 932
		S_CI_098	Entretien et réparation de véhicule	SAMAT SARL	1 999 970
	5	C_DAGE_450	Sélection d'un consultant pour l'élaboration d'une étude portant sur l'engagement d'Abuja 2001 des chefs d'Etats et de gouvernement d'allouer 15% des budgets nationaux au secteur de la santé	DELTA CONSULTANCE	3 000 000
		C_DAGE_537	Recrutement d'un consultant pour la confection d'une maquette de budgétisation dans le cadre du projet NDAMIR	OUSMANE NDOYE	2 499 975
		C_DAGE_625	Recrutement d'un consultant chargé d'assurer les travaux d'évaluation et d'estimation de la contribution du GdS au financement de l'USAID pour l'année 2021	DELTA CONSULTANCE	4 375 000
		S_DAGE_491	Entretien et la réparation des véhicules de la DAMS	SETS	2 966 520
		S_DAGE_597	PEC des albums et cadre photos des cérémonies d'inauguration du MSAS	OMAR NDIAYE	2 017 800
Direction de la pharmacie et des médicaments (DPM)	1	S_DPM_203	Entretien et maintenance informatique	PIXEL GRAPHIC	1 457 300
Direction de la prévention (DP)	2	S_DP_161	Assurer l'entretien et la maintenance du matériel informatique	YA MBAYE SERVICES	794 140
		S_DP_175	Prendre en charge les frais de gardiennage des locaux de la DPIC	AWAWA ENTREPRISE	2 503 984
Laboratoire national de contrôle des médicaments (LNCM)	4	F_lncm_270	FOURNITURE DE BUREAU ET CONSOMMABLES INFORMATIQUE	Lot1 : ETS AMINATA NDIAYE Lot2 : GDS SUARL	1 898 620
		F_lncm_271	PRODUITS D'ENTRETIENS	ETS MINA NDIAYE	1 099 760
		S_lncm_274	ENTRETIEN ET MAINTENANCE MATERIELS INFORMATIQUE DU LNCM	M SECK COMPANY	719 800
		S_lncm_275	ENTRETIEN ET MAINTENANCE VEHICULE DU LNCM	GARAGE IBRA GUEYE	1 789 765
Région médical de Dakar (RMDAKAR)	5	F_RMDAKAR_424	Habilleme nt et accessoires	GRAPHICA SERVICES	1 144 600
		F_RMDAKAR_425	Produit d'entretien	DIEYNABA DEME	1 475 000
		F_RMDAKAR_427	Autres matériels et fournitures (Rallonge, micro onde, machine à café)		900 000
		S_RMDAKAR_419	Service extérieur de gardiennage		2 490 980
		T_RMDAKAR_421	Entretien et maintenance des locaux (peinture, refection...)		2 784 800
TOTAL	22				44 838 945

Manquements d'ordre spécifique

CPM 097 Recrutement d'un consultant chargé de former les agents de MSAS

Le dossier de DRPS est incomplet, il ne comporte que la lettre de marché le BE et les titres de créance et de certification.

F DPRS 347 Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques

- Trois candidats ont été invités ;
- PV d'attribution provisoire du 03.02.2022 : OGO Multiservices attributaire pour 4 993 760 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché DR Yousoupha Ndiaye
- Contrat signé par le titulaire et l'administrateur de crédit ; enregistré le 16.04.2022
- Facture et PV DU 12 AVRIL

- BE du 04.02.2022 Titres de créance et de certification 11.04.2022

Constat : La procédure de DRPS utilisée pour l'acquisition de fournitures de bureau n'est pas conforme car le montant atteint le seuil d'une DRPCR : 4 993 760 F CFA

Cas de fractionnement des marchés au niveau de la DPRS

1) Consommables informatiques (A)

PV d'ouverture des plis du 25.07.2022 signé par une commission interne de la DPRS : Dr Babacar Gueye Président/ Seydou N. Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

- Trois candidats invités
- PV d'attribution provisoire du 26.07.2022 : MEDIOR PRESTATIONS DE SERVICES attributaire pour 1 465 560 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps Président de cette commission de marché DR Babacar Gueye
- Contrat non joint
- Facture et BL du 14.10.2022 PV de réception du 06.09.2022
- Titres de créance et de certification

Consommables informatiques (B)

PV d'ouverture des plis du 20.04.2022 Commission : Dr Youssoupha Ndiaye Président/ Seydou N Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

Trois candidats invités

- PV d'attribution provisoire du 21.04.2022 : MAMOSA attributaire pour 998 280 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché Dr Youssoupha Ndiaye
- Contrat signé non enregistré
- Facture non datée certifiée service fait le 09.05.2022/ BL certifié reçu le 06.09.2022 mais datée à la main le 06.05.2022/ PV de réception du 09.05.2022
- Titres de créance et de certification

Consommables informatiques (C)

PV d'ouverture des plis du 10.02.2022 Commission : Dr Youssoupha Ndiaye Président/ Seydou N Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

Trois candidats invités

- PV d'attribution provisoire du 11.02.2022 : MAMOSA attributaire pour 1 999 864 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché Dr Youssoupha Ndiaye
Les factures proforma ne sont pas datées

- Contrat signé non enregistré
- Facture définitive non datée certifiée service fait le 31.03.2022 BL certifié reçu le 06.09.2022 mais datée à la main le 06.05.2022/ PV de réception du 30.03.2022
- BE 29.04 Titres de créance et de certification 09.05

Conclusion : Pour les trois procédures de DRPS utilisées pour l'achat de consommables informatiques le cumul de 4 463 704 F CFA atteint le seuil d'une DRPCR. On note ici un fractionnement des marchés d'acquisition de consommables informatiques.

3.2.8 Marchés passés par entente directe

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a passé un (1) seul marché par entente directe durant la gestion 2022 pour globalement **1 889 000 000 F CFA**.

Mode de passation	Marchés passés		Marchés examinés		Taux de revue	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
ENTENTE DIRECTE	1	1 889 000 000	1	1 889 000 000	100%	100%
TOTAL	1	1 889 000 000	1	1 889 000 000	100%	100%

DETAIL DU MARCHE EXAMINE					
Service Initiateur	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
DIEM	1	F_DIEM_154	Assurer la maintenance des générateurs d'oxygène installés dans les hôpitaux	CARREFOUR MEDICAL	1 889 000 000
Total					1 889 000 000

Nb : la revue de ce marché par entente directe n'appelle pas d'observation particulière de notre part

3.2.9 Avenants

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a passé un seul (1) avenant durant la gestion 2022.

Mode de passation	Marché passé		Marché examiné		Taux de revue	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
AVENANT	1	33 000 000	1	33 000 000	100%	100%
TOTAL	1	33 000 000	1	33 000 000	100%	100%

DETAIL DU MARCHE EXAMINE					
Service Initiateur	Nbre	N° Identification	Objet du Marché	Titulaire	Montant
ENTSS	1	S_ENTSS_022	AVENANT N°2 / RETAURATION DES ELEVES DE L'ENTSS (RECONDUCTION DU MARCHE N° S-2651 / 19)	GIE JOSEPHINE ET COMPAGNIE	33 000 000
Total					33 000 000

La revue de l'avenant du MSAS n'appelle pas d'observations particulières.

3.2.10 Evaluation des fractionnements potentiels

Nous avons relevé un cas de fractionnement de marchés de DRPS.

Cas de fractionnement des marchés au niveau de la DPRS. F DPRS 347

2) Consommables informatiques (A)

PV OP du 25.07.2022 Commission : DR Babacar Gueye Président/ Seydou N Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

- Trois candidats invités ;
- PV d'attribution provisoire du 26.07.2022 : MEDIOR PRESTATIONS DE SERVICES attributaire pour 1 465 560 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché DR Babacar Gueye ;
- Contrat non joint ;
- Facture et BL du 14.10.2022 PV de réception du 06.09.2022 ;
- Titres de créance et de certification.

Consommables informatiques (B)

PV OP du 20.04.2022 Commission : DR Youssoupha Ndiaye Président/ Seydou N Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

Trois candidats invités

- PV d'attribution provisoire du 21.04.2022 : MAMOSA attributaire pour 998 280 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché DR Youssoupha Ndiaye
- Contrat signé non enregistré
- Facture non datée certifiée service fait le 09.05.2022/ BL certifié reçu le 06.09.2022 mais datée à la main le 06.05.2022/ PV de réception du 09.05.2022
- Titres de créance et de certification

Consommables informatiques (C)

PV OP du 10.02.2022 Commission : DR Youssoupha Ndiaye Président/ Seydou N Ndiaye Membre/ Babacar Mbodji CM Membre

Trois candidats invités

- PV d'attribution provisoire du 11.02.2022 : MAMOSA attributaire pour 1 999 864 F CFA ; Le PV est signé par les deux membres et approuvé par l'administrateur de crédit en même temps PDT de cette commission de marché DR Youssoupha Ndiaye
Les factures proforma ne sont pas datées
- Contrat signé non enregistré
- FACTURE définitive non datée certifiée service fait le 31.03.2022 BL certifié reçu le 06.09.2022 mais datée à la main le 06.05.2022/ PV de réception du 30.03.2022
- BE 29.04 Titres de créance et de certification 09.05

Conclusion :

- Le marché est classé dans le rapport annuel au niveau des DRPR sous le numéro F_DPRS_347 ; toutefois la revue du dossier montre qu'il s'agit de trois procédures de DRPS
- Pour les trois procédures de DRPS utilisées pour l'achat de consommables informatiques le cumul de 4 463 707 F CFA atteint le seuil d'une DRPCR. On note ici un fractionnement des marchés d'acquisition de consommables informatiques.

3.2.11 Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP

Nous avons relevé un (1) marché ayant fait l'objet de recours.

Il s'agit du marché F DAGE 451 Acquisition d'équipements pour la chaîne du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS

Titulaire : FERMON LABO. Montant : 496 959 617 FCFA TTC

Le recours de l'entreprise AVENIR MEDICAL contestant l'attribution provisoire du marché à FERMON LABO dont l'offre était plus chère que la sienne.

Recours gracieux en date du 24 mai 2022

Recours contentieux d'Avenir médical : 27 mai 2022

Décision du CRD n°062/2022/ARMP/CRD/DEF du 30 juin 2022 : Recours non fondé

3.3 Constats relatifs à l'exécution financière

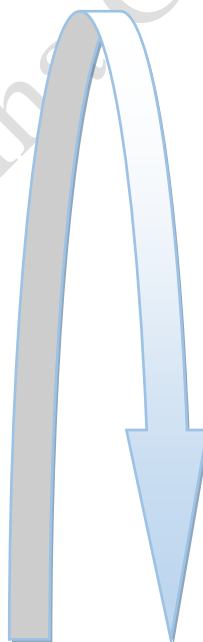
- ✎ Les bons d'engagement, titre de créance et titre de certification sont disponibles dans certains dossiers pour d'autres les règlements ont été vérifiés à travers les données du SIGFIP.

3.4 Audit physique (matérialité, exécution physique)

Conformément aux termes de référence (TDR), nous avons procédé à un contrôle physique (vérifications de la matérialité) à partir d'un échantillon. Les vérifications ont été faites sur la base des procès-verbaux de réception, des documents de la comptabilité des matières.

3.4.1 Sélection

L'échantillon représentant 26% en nombre des marchés examinés, se compose comme suit :



Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

Nbre	RERENCES	OBJET DU MARCHE	Montant
1	F_DIEM_254	Acquisition d'équipements de néonatalogie(couveuse, berceau, lit kangourou ...)et urgences pédiatriques(Kit de réanimation nouveau né, bilirubinomètre,cuvette photothérapie...)	1 146 352 345
2	F_DIEM_115	Acquisition de mobiliers hospitaliers(Lit d'hospitalisation, lit pédiatrique, potence, table d'accouchement etc...) pour les districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Gossas et Passyédicales de Saint louis, Louga ,Matam	109 687 000
3	F_DIEM_120	Acquisition d'équipements médicotéchniques et d'une ambulance pour le nouveau Centre de santé secondaire de Passy	422 660 294
4	T-DIEM-117	Extension du bâtiment administratif de la DIEM	24 333 429
5	F_DAGE_451	Acquisition d'équipements pour la chaine du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS	496 959 617
6	F_DAGE_499	Acquisition de mobiliers de Bureau pour les Centres de Santé, EPS et postes de Santé	274 260 084
7	F_DAGE_593	Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes	1 771 797 616
8	F_PNLP_131	Acquisition de matériel de transport de service	99 297 000
9	F_DPPPH_124	Acquisition de matériels informatiques	7 174 400
10	F_DPPPH_123	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	12 342 800
11	F_DPPPH_220	Acquisition de fauteuils roulants	10 325 000
12	F_CPM_093	Lot1 : acquisition de fournitures de bureau au profit de la CPM	5 862 594
		Lot2 : acquisition de consommable informatique pour la CPM	2 998 616
13	F_CI_397	Lot1 : achat de fournitures de bureau	1 499 780
		Lot2 : achat de consommables informatiques	5 000 000
		Lot3 : achat autres matériels et fournitures (câbles, connecteur RJ et accessoires)	4 999 660
14	F_CI_047	Achat de matériels et produits d'entretien	999 932
15	F_DP_185	Lot1 : achat de moustiquaires imprégnés pour la lutte contre les maladies	8 000 000
		Lot2 : achat de masques faciaux pour la lutte contre les maladies	6 735 617
16	F_Dpgv_121	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	6 460 500
17	F_Dpgv_122	Achat de denrées alimentaires	13 964 120
18	F_DPPPH_228	Achat de denrées alimentaires	11 953 400
19	F_DPPPH_108	Acquisition de ournitures de bureau, de consommables informatiques et matériels et produits d'entretien	6 431 000
			6 871 081
			1 486 800
20	F_DAMS_527	Acquisition de Lot1 : fournitures de bureau	2 992 480
		et de Lot2 : consommables informatiques	4 489 900
21	S_DAGE_491	Entretien et réparation de véhicules	2 966 520
22	S_DAGE_597	Prise en charge des albums et cadre photos des cérémonies d'inauguration du MSAS	2 017 800
23	S_DLM_048	Entretien et réparation des véhicules	7 941 400
24	S_DGS_020	Entretien et réparation de véhicules au profit de l'unité mobile de la Direction Générale de la santé publique	14 490 400
25	F_DGAS_140	Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS	7 945 000
26	F_DGAS_138	Acquisition de matériels informatiques	17 715 780
27	F_DGAS_217	Acquisition de matériels de quincaillerie	9 999 320
28	F_Incm_270	Achat de fourniture de bureau et consommables informatiques	899 160
			999 460
29	F_RMDAKAR_425	Acquisition de matériels et produits d'entretien	1 475 000
30	F_RMDAKAR_424	Habillements et accessoires	1 144 600
31	F_SNH_290	Consommables informatiques, fourniture de bureau et produits d'entretien	2 280 999
32	F_snh_630	Acquisition de produits phytosanitaires	13 983 000
33	F_DAGE_585	Acquisition de postes de téléphones numériques et analogues au profit du PNLP	14 990 838
34	F_DAGE_587	Acquisition et installation de matériels de sonorisation au profit de la PNLP	14 988 360
Nombre de marchés sélectionnés (a)			34
Nombre de marchés examinés (b)			129
Pourcentage a/b			26%

3.4.2 Travaux effectués

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

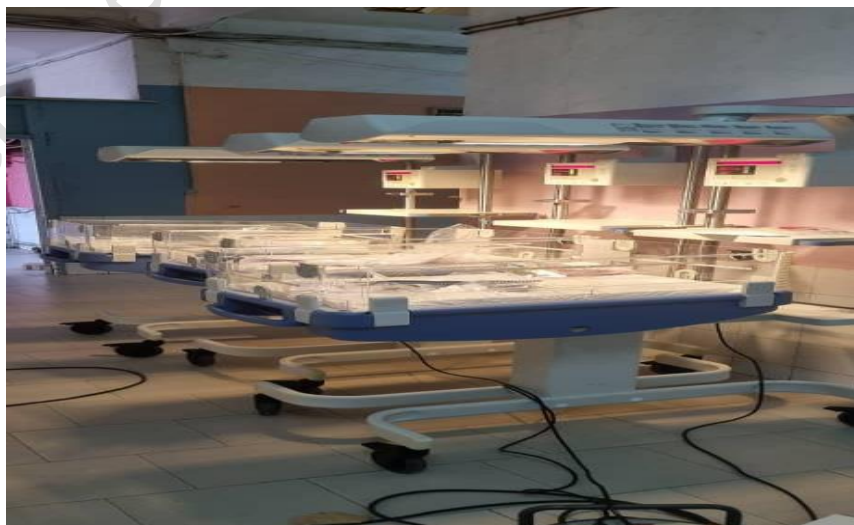
- la matérialité des dépenses ;
- la conformité de la livraison ou de l'achèvement des travaux, avec les spécifications du marché et normes techniques ;
- la conformité des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire et définitive.

3.4.3. Résultats

Nous avons vérifié l'exécution à travers les bons de livraisons et PV de réception mis à notre disposition. Nous n'avons pas d'observations particulières sur les marchés vérifiés.

Des prises de photos suivantes ont été effectuées pour certains marchés de l'échantillon :

F DIEM 254 Acquisition d'équipements de néonatalogie (couveuse, berceau, lit kangourou ...) et urgences pédiatriques (Kit de réanimation nouveau-né, bilirubinomètre, cuvette photothérapie...)





T DIEM 117 Extension du bâtiment administratif de la DIEM





F DPPPH 123 Acquisition de mobiliers et matériels de bureau



4. Synthèse des non conformités, des recommandations et des modalités de mises en œuvre

- Cellule de passation des marchés

NON-CONFORMITES		RECOMMANDATIONS	Modalités de mises en œuvre		Observations de l'AC	Commentaires du cabinet aux observations de l'AC
			Responsables	Délais		
1	La Cellule de passation des marchés n'a pas établi les rapports trimestriels portant sur la passation et l'exécution des marchés.	<i>L'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution à l'intention du Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de la DCMP et de l'ARMP est prévu l'arrêté N°00865 du 22.01.2015. Ce rapport sert de tableau de bord pour le suivi des processus à chaque trimestre.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Prochain e gestion	Pas de réponse de l'AC sur ce point.	Nous maintenons la recommandation .
2	Le classement des documents de marchés tenus au niveau de la CPM n'est pas exhaustif.	<i>La cellule devra s'organiser à archiver tous les documents portant sur la préparation, la passation et l'exécution des marchés.</i>	⊙ CPM	⊙ Immédiat	Vu l'étroitesse des locaux abritant la Cellule, un archivage correct est pratiquement impossible ; c'est pourquoi elle est toujours en attente de la mise à disposition d'un local équipé pour l'archivage correct des marchés.	Nous prenons bonne note.
3	Retard dans la transmission des actes de nomination des membres de la CM à la DCMP et à l'ARMP	<i>Veiller à la transmission desdits documents à l'ARCOP et à la DCMP au plus tard le 05 janvier de chaque année conformément à l'article 6 de l'arrêté n°00864 du 22</i>	⊙ CPM	⊙ Prochain e gestion	Les changements intervenus dans la composition de la CM suite à l'affectation du représentant suppléant du président (DAGE) justifient ce	Pas de commentaire.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

	(19.01.2022).	janvier 2015.			retard accusé pour la transmission de cet acte.	
4	La première version du plan de passation des marchés du MSAS a été posté au portail des marchés publics le 28 décembre 2021 avec 27 jours de retard.	<i>Veiller à publier la première version du PPM avant le 1^{er} décembre de l'année précédant l'année budgétaire considérée.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Prochain e gestion	L'indisponibilité du budget validé par l'assemblée nationale à cette période justifie ce retard car c'est sur la base de ce document que la saisie des activités est effectuée sur le portail des marchés publics.	Nous prenons bonne note.

- **Constats sur la passation des marchés**

I. Manquements d'ordre général sur les AOO et les DRPCO

NON-CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	Modalités de mises en œuvre		Observations de l'AC	Commentaires du cabinet aux observations de l'AC
		Responsables	Délais		
✎ Un défaut de classement de la liste de présence des soumissionnaires à l'ouverture des plis, parfois même leur présence n'est pas relevée dans le PV, un état de fait qui pose une incertitude manifeste et avérée sur le respect des dispositions de l'article 67 alinéa 3 du CMP. ✎ l'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires.	☞ <i>Les représentants des candidats doivent être invités à l'ouverture des plis et leur présence notée dans le PV avec signature d'une feuille de présence.</i> ☞ <i>Le PV d'ouverture des plis doit être remis aux candidats après la séance conformément aux dispositions de l'article 67. 4 du CMP</i>	⊙ CPM ⊙ PRM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC.	Nous maintenons la recommandation.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

✎ La délivrance des attestations de mainlevée des garanties de soumission, n'est pas dûment documentée dans les dossiers de marchés.	✎ Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de cette formalité, doivent être classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 5.4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC.	Nous maintenons la recommandation.
✎ Les PV d'attribution des marchés ne mentionnent pas la date d'approbation du PV par la PRM pour nous permettre de nous assurer, du respect du délai de trois (03) jours à compter de la proposition de la commission des marchés, imparti à l'AC pour sa décision., par l'article 84.3 du CMP.	✎ Veiller à mentionner la date d'approbation du PV pour nous permettre de nous assurer, du respect du délai de trois (03) jours à compter de la proposition de la commission des marchés, imparti à l'AC pour sa décision., par l'article 84.3 du CMP.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC.	Nous maintenons la recommandation.

II. Manquements d'ordre spécifique sur les AOO et les DRPCO

N°	NON-CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	Modalités de mises en œuvre		Observations de l'AC	Commentaires du cabinet aux observations de l'AC
			Responsables	Délais		
1	<u>F DIEM 648. Acquisition d'équipements médicaux aux normes pour les services néonatalogie, réanimation et imagerie médicale. Financement : BADEA</u> - Le PV d'attribution a été approuvé par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre PRM pour les marchés approuvés par le MFB ; - La garantie de 1 an pour le lot 1 et 2 ans pour le lot 2 n'est pas couverte par une retenue ; - La fixation par la banque de la date de fin de la validité des cautions d'avance et de bonne exécution ouvre la porte à des risques en cas de dérive dans les délais d'exécution. - Des retards ont été relevés dans l'exécution des lots 1 et 3	- Faire approuver les PV d'attribution par la PRM - Les garanties accordées par les prestataires doivent être couvertes par une retenue. - Les termes de validité des cautions sont la réception provisoire et le remboursement de l'avance. - Veiller à l'exécution des prestations dans les délais requis.	- PRM - CPM	Immédiat	- Pas de réponse de l'AC sur ce point. - Une retenue de garantie de 5% du montant du marché est prévue conformément aux clauses contractuelles. - Pas de réponse de l'AC sur ce point. - Des retards ont été relevés dans l'exécution des lots, car il fallait une prorogation du délai de versement venant du Bailleur (BADEA) d'où le retard d'obtention des attestations d'existence de crédit. Ainsi la livraison des équipements est en cours.	- Nous maintenons la recommandation. - Nous prenons bonne note. - Nous maintenons la recommandation. - Nous prenons bonne note.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

2	<u>F DIEM 254 Acquisition d'équipements de néonatalogie (couveuse, berceau, lit kangourou ...) et urgences pédiatriques (Kit de réanimation nouveau-né, bilirubinomètre, cuvette photothérapie...) Montant : 1 109 000 000</u> ☞ Le PV d'attribution a été approuvé par le Directeur de la DIEM en lieu et place du Ministre PRM pour les marchés approuvés par le MFB ; ☞ La garantie n'est pas couverte par une retenue ; ☞ Un retard de 20 jours a été noté dans l'exécution du lot 2.	☞ Faire approuver les PV d'attribution par la PRM ☞ Les garanties accordées par les prestataires doivent être couvertes par une retenue.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Pas de réponse de l'AC sur ce point. ➤ Concernant la retenue de garantie et le retard de livraison pour le lot 2, nous prenons acte.	Pas de commentaire.
3	<u>F DAGE 451 Acquisition d'équipements pour la chaîne du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS</u> <u>Titulaire : FERMON LABO. Montant : 496 959 617 FCFA TTC</u> ➤ Retard dans l'exécution de ce marché si on prend en compte la date d'approbation du 29.06.2022 pour un délai de 30 jours, la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 30 juillet ; retard de plus de 2 mois sans que les pénalités ne soient appliquées ;	☞ Veiller à l'application des pénalités prévues dans le contrat en cas de retard dans l'exécution	⊙ PRM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte.	➤ Pas de commentaire.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

4	<u>F DAGE 573 Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes en deux lots</u> <u>Titulaire : FERMON LABO. Lot 1 : 1 016 596 672</u> <u>FCFA TTC. Lot 2 : 755 200 944 FCFA TTC</u> ☞ L'ouverture des plis a eu lieu le 17.08.2022 et l'attribution le 10.09.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 10 jours) ; ☞ Le délai d'exécution de 4 mois n'est pas respectée marché pour les deux lots ○ lot 1 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. BL du 23.08.2023. Retard de deux (2) mois ○ lot 2 : la livraison aurait dû intervenir au plus tard le 10 juin 2023 en tenant compte de la date d'approbation du 09.02.2023 étant donné que la date de notification n'est pas précisée. Nous constatons que la fiche d'embarquement est datée du 17.09.2023. Retard de trois (3) mois	☞ <i>Veiller au respect du délai de 15 jours entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché comme préconisé par l'article 70 du CMP.</i> ☞ <i>Veiller à faire respecter les délais d'exécution des prestations par les titulaires de marchés à défaut appliquer les pénalités prévues dans le contrat en cas de retard.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte. ➤ Nous prenons acte. ➤ Nous prenons acte.	Pas de commentaire.
---	---	---	--	--	--	----------------------------

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

5	<u>F DAGE 499 Acquisition de mobiliers de bureau pour les centres de santé. EPS et postes de santé</u> <u>Titulaire : MASTER OFFICE. Montant : 274 260 084 FCFA TTC</u> ☞ L'ouverture des plis a eu lieu le 05.07.2022 et le PV d'attribution du 28.07.2022. Délai de 15 jours non respecté (retard de 8 jours).	☞ Veiller au respect du délai de 15 jours entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché comme préconisé par l'article 70 du CMP.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte.	Pas de commentaire
6	<u>F DIEM 632 Fourniture de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS</u> <u>Titulaire : Sénégalaise de l'automobile</u> <u>Lot 1 : 65 614 000 FCFA TTC</u> <u>Lot 2 : 90 344 400 FCFA TTC</u> ☞ La procédure de passation est jugée longue le PV d'attribution a été établi le 18 novembre 2022 et le marché est à ce jour en cours d'immatriculation.	☞ Veiller à la célérité dans les procédures de passation.	⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ La procédure paraît longue car nous avons obtenu l'attestation d'existence de crédits tardivement le 22/08/2023, d'ailleurs les équipements ont été livrés le 21//11/2023.	➤ Nous prenons bonne note.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

7	<u>F PNL 131 Acquisition de motos de supervision au profit du PNL</u> <u>Titulaire : INTER NEGOCE DISTRIBUTION</u> <u>Montant 99 297 000 F CFA TTC</u> ➤ L'attestation d'existence de crédits n'est pas classée dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions de l'article 44 du CMP et de l'article 17 du COA ; ➤ Le contrat figurant dans le dossier n'est ni enregistré ni immatriculé. ➤ La garantie de bonne exécution prévue (5% du montant du marché) dans le CCAP ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP.	☞ <i>Veiller à classer tous les documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés.</i> ☞ <i>Veiller à classer les contrats enregistrés et immatriculés.</i> ☞ <i>Veiller à classer les garanties fournies par les titulaires de marché dans les dossiers concernés.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Pas de réponses de l'AC.	➤ Nous maintenons nos recommandations.
---	--	--	--	--	--	--

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

8	<u>F DIEM 115 Acquisition du mobilier hospitalier pour les postes de santé des districts sanitaires de Kaolack. Nioro, Gossas et Passy</u> <u>Titulaire : SERVIPROD Montant : 109 687 000 F CFA HT/HD</u> ➤ La garantie de bonne exécution prévue dans le CCAP ne figure pas dans le dossier qui nous a été remis pour nous permettre de nous assurer du respect de la clause IC 42.1 et de l'article 116 du CMP. ➤ Un retard de 4 semaines a été noté dans l'exécution des prestations : notification du 15 juillet BL du 14 novembre 2022 ; les pénalités de 1% par semaine de retard n'ont pas été appliquées (montant 4 335 840).	☞ <i>Veiller à classer les garanties fournies par les titulaires de marché dans les dossiers concernés.</i> ☞ <i>Veiller à l'application des pénalités prévues dans le contrat en cas de retard dans l'exécution</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Sur la non application des pénalités de retard, l'entreprise avait saisi l'autorité contractante en évoquant les difficultés d'approvisionnement sur le plan international, dû à la crise sanitaire de la Covid 19, la quasi-totalité des équipements devant faire l'objet d'une importation.	➤ Nous prenons bonne note.
---	--	---	--	--	---	--

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

9	<u>F DIEM 255 Acquisition de matériel médical pour les structures sanitaires de la zone d'intervention du PIC 4</u> <u>Financement : lux dev</u> <u>Montant : 46 158 000 FCFA HT/HD Titulaire : Technologies services</u> ➤ La Livraison n'est pas encore effectuée par le prestataire. Un retard a été noté dans l'exécution, le délai d'exécution était de 90 jours après la notification du 23.11.2022 ; retard de 8 mois ;	☞ <i>Veiller à la célérité dans les procédures de passation et d'exécution.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Le retard de livraison est dû au retard dans l'obtention du titre de créance et de certification. Le marché est livré le 11.10.2023.	➤ Nous prenons bonne note.
10	<u>T DIEM 153 Travaux de réhabilitation pour la mise aux normes du Centre de santé Namora</u> ➤ L'attribution du marché (05 avril 2022) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (17 mars 2022), il s'est écoulé une période de dix-neuf (19) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.	☞ <i>Veiller au respect du délai de 7 jours entre l'ouverture des plis et l'attribution préconisé par l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte.	➤ Recommandation maintenue.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

11	<u>F DAGE 559 Acquisition d'équipements et matériels pour une gestion efficace des déchets biomédicaux</u> <u>Financement : Fonds mondial</u> <u>Titulaire : SODEMED Montant : 15 659 310 FCFA HT/HD</u> ➤ Procédure longue : Information des candidats du 07 décembre 2022 soit deux mois après le PV d'attribution du 03.10.2022; signature du contrat 10.01 ; approbation du 06 juin 2023 soit 5 mois après la signature du contrat	☞ <i>Veiller à la célérité dans les procédures de passation.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte.	Pas de commentaire
12	<u>F DAGE 584 Acquisition de support intégré pour le renforcement de la sensibilisation</u> <u>Financement : Fonds mondial</u> <u>Titulaire : IMPRIMERIE SALAM Montant : 9 725 000 FCFA HT/HD</u> ➤ Procédure longue : Information des candidats du 04 novembre soit plus d'un mois après le PV d'attribution du 27 septembre. Signature du contrat le 18.11.2022, approbation du 16 décembre.	☞ <i>Veiller à la célérité dans les procédures de passation.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Pas de réponse de l'AC.	Pas de commentaire

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

13	<u>DAGE Nettoyement des locaux du siège et des annexes du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</u> <u>Titulaire : LINGUERE NGOUILLE FAMA Montant : 27 705 000 F CFA TTC</u> ➤ L'attribution du marché (22 Juillet 2022) ne s'est pas faite dans le délai maximum de 7 jours à compter de la date d'ouverture de plis (24 Mai 2022), il s'est écoulé une période de onze (11) jours en violation des principes d'efficacité et de célérité des procédures et des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF. ➤ La procédure de passation est longue : il s'est écoulé 3 mois entre l'attribution provisoire du 22.07 et l'approbation du contrat du 21 octobre 2022	☞ <i>Veiller au respect du délai de 7 jours entre l'ouverture des plis et l'attribution préconisé par l'article 5 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF.</i> ☞ <i>Veiller à la célérité dans les procédures de passation.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	➤ Nous prenons acte pour la prochaine fois. ➤ Nous prenons acte pour la prochaine fois.	Pas de commentaires
----	---	---	---------------------------	-------------------	---	----------------------------

III - Manquements d'ordre général sur les DRPCR

N°	NON-CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	Modalités de mises en œuvre		Observations de l'AC	Commentaires du cabinet aux observations de l'AC
			Responsables	Délais		
1	Défaut de classement des lettres de convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis et ou non-respect du délai de convocation de 5 jours.	<i>Systématiser le classement des lettres de convocation de la commission des marchés à l'ouverture des plis et à l'attribution et veiller au respect du délai de 5 jours entre la convocation et la réunion de la CM.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC (quelques courriers de convocations transmis)	Nous maintenons la recommandation.
2	La revue de la CPM sur les procédures de demande de renseignement et de prix restreinte n'est pas systématiquement matérialisée en violation de l'article 12 de l'arrêté 107.	<i>La CPM doit procéder systématiquement à la revue de la procédure de demande de renseignement et de prix à compétition restreinte comme préconisé par l'article 12 de l'arrêté 107.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	La revue des marchés est maintenant effective durant la gestion 2023 en cours.	Nous prenons bonne note.
3	L'absence de classement des justificatifs de la transmission des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires.	<i>Veiller à l'exhaustivité du classement des documents de marchés.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC sur ce point.	Nous maintenons la recommandation.
4	Les marchés attribués suivant la procédure de DRPCR ne sont pas communiqués à la DCMF pour publication sur le site officiel des marchés publics, en violation des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°0107 du 07.01.2015.	<i>Mettre en œuvre les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°0107 du 07.01.2015 après chaque attribution de marché passé par DRPCR.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC sur ce point.	Nous maintenons la recommandation.

V - Manquements d'ordre spécifique sur les DRPCR et les DRPS

N°	NON-CONFORMITES	RECOMMANDATIONS	Modalités de mises en œuvre		Observations de l'AC	Commentaires du cabinet aux observations de l'AC
			Responsables	Délais		
1	<u>T DIEM 117 Extension du Bâtiment administratif de la DIEM</u> ➤ La convocation des membres de la cellule de passation des marchés pour l'ouverture de plis ne figure pas dans le dossier. ➤ Il n'y a pas de comité d'évaluation des offres. L'ouverture des plis et l'attribution provisoire ont eu lieu le même jour.	☞ Veiller au classement des courriers de convocation des membres de la CM ; ☞ Le rapport d'évaluation doit être classé dans le dossier, pour nous permettre de nous assurer de la régularité de l'évaluation des offres en application des dispositions de l'article 59 du CMP.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC sur ce point.	Nous maintenons les recommandations.
2	<u>F DAGE -056 Acquisition de matériels et fournitures de bureau au profit de la DAGE</u> ➤ Les pénalités de retard qui étaient de 1/1000 des prix des fournitures non livrées n'ont pas été appliquées. Un retard de 33 jours est constaté d'après le PV de	☞ Veiller à l'application des pénalités de retard le cas échéant.	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Nous prenons acte.	Pas de commentaire.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

	réception. Pour rappel, le délai d'exécution était de 30 jours à compter de la date de notification du titre de créance établit le 06/04/2022.					
3	Nous avons relevé plusieurs points de non-conformité sur les procédures de DRPCR et dans certains cas des carences dans le classement, ils sont ainsi récapitulés : ☞ Lettres d'invitation non classées ☞ Absence de date de réception dans les lettres d'invitation ☞ Le courrier de convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis n'est pas classé ☞ Non-respect du délai de convocation des membres de la commission des marchés ☞ La lettre adressée aux soumissionnaires pour les informer du rejet de leurs offres ne mentionnent pas le nom	☞ Veiller au classement de l'ensemble des documents liés à la passation des DRP à savoir les lettres d'invitation, les courriers de convocation de la Commission des marchés à l'ouverture des plis, les lettres de notification d'attribution provisoire et de notification de rejet etc ; ☞ Veiller au respect du délai de 5 jours de convocation de la CM ☞ L'information des soumissionnaires non retenus doit être documenté dans les dossiers de DRPCR. Les justificatifs de l'accomplissement à bonne date de cette formalité, doivent être	☉ PRM ☉ CPM	☉ Immédiat		

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

	de l'attributaire et le montant attribué ☞ L'information des soumissionnaires non retenus n'est pas dûment documentée dans le dossier de marché. ☞ La notification d'attribution provisoire n'est pas classée ☞ Le délai d'exécution n'est pas prévu dans le contrat ☞ Les pénalités de retard ne sont pas prévues dans le contrat ☞ Absence de contrat dans les dossiers de DRPCR mis à notre disposition (quatre marchés concernés).	classés pour nous permettre de nous assurer du respect des dispositions des articles 84.3 du CMP et 3 alinéa 2 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015 du MEF. ☞ <i>Veiller au classement des contrats signés et enregistrés dans les dossiers de DRPCR.</i> ☞ <i>Les délais d'exécution des prestations contrats doivent être mentionnés dans les contrats de même que les taux des pénalités de retard pour éviter les dérives dans l'exécution.</i>				
4	<u>CPM 097 Recrutement d'un consultant chargé de former les agents de MSAS</u> Le dossier de DRPS est incomplet, il ne comporte que la lettre de marché le BE et les titres de créance et de	☞ <i>Veiller à classer tous éléments de la procédure de DRPS dans le dossier.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC.	Nous maintenons la recommandation.

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022 – Version finale

	certification. <u>F DPRS 347 Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques</u> ➤ La procédure de DRPS utilisée pour l'acquisition de fournitures de bureau n'est pas conforme car le montant atteint le seuil d'une DRPCR : 4 993 760 F CFA	<i>Veiller au respect des seuils de passation des marchés.</i>				
5	Nous avons relevé un cas de fractionnement de marché sur trois DRPS passées par la DPRS pour l'acquisition de consommables informatiques DRPS 1 : Titulaire : MEDIOR PRESTATIONS DE SERVICES . Montant : 1 465 560 F CFA DRPS 2 : Titulaire : MAMOSA. Montant : 998 280F CFA DRPS 3 : Titulaire : MAMOSA. Montant : 1 999 864 F CFA Pour les trois procédures de DRPS utilisées pour l'achat de consommables informatiques le cumul de 4 463 704 F CFA atteint le seuil d'une DRPCR. On note ici un fractionnement des marchés d'acquisition de consommables informatiques.	👉 <i>Eviter les fractionnements de marchés qui sont bannis par le Code.</i>	⊙ PRM ⊙ CPM	⊙ Immédiat	Pas de réponse de l'AC.	Nous maintenons la recommandation.

5. Suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures

Sur les vingt-six (26) recommandations formulées lors de la revue de la gestion 2021, le niveau de mise en œuvre est ainsi apprécié : vingt (20) ont été appliquées de manière moyennement satisfaisante, soit 77% et six (6) non satisfaisante, soit 23%.

Recommandations antérieures	Responsable de la mise en œuvre	Niveau de mise en œuvre
Le dispositif de classement physique mis en place par le MSAS pour les dossiers relatifs aux marchés publics mérite d'être considérablement amélioré.	CPM	Moyennement satisfaisante
Veiller à l'établissement et à la transmission des rapports trimestriels et annuels conformément à l'article 1 de l'Arrêté N°00865 du 22 janvier 2015.	CPM	Non satisfaisante
RECOMMANDATIONS SUR LES MARCHES EXAMINÉS		
MARCHES PASSES PAR APPELS D'OFFRES		
Dresser des rapports d'évaluation technique en y présentant clairement les résultats de la conformité technique des offres des soumissionnaires conformément aux dispositions des articles précités. Des experts domaine peuvent être sollicités à cet effet à chaque fois que de besoin.	CPM	Moyennement satisfaisante
Transmettre aux soumissionnaires les PV d'ouverture des plis tout en conservant la preuve, conformément à l'article 67-4 du Code des Marchés Publics.	CPM	Moyennement satisfaisante
Le défaut de publication des résultats : Veiller à la publication des résultats sur le portail conformément à l'article 86 alinéa 4 du CMP.	CPM	Non satisfaisante
Préciser les pénalités de retard dans les contrats, conformément aux dispositions de l'article précité conformément à l'article 13.5 du CMP.	CPM PRM	Moyennement Satisfaisante
Veiller à établir des mainlevées pour les garanties de soumission pour permettre aux candidats non retenus de payer des pénalités à leurs banques, conformément aux dispositions de l'article précité.	CPM PRM	Moyennement satisfaisante
Veiller se conformer aux dispositions de l'article 67.3 du CMP, sur la matérialité de la justification du caractère public de la séance d'ouverture des plis.		Moyennement satisfaisante
Veiller à la convocation des membres dans le délai prescrit par l'article 39 du CMP et de classer ces convocations dans les dossiers de marché.	PRM	Moyennement Satisfaisante
Se conformer aux dispositions de l'article 84,3 du CMP, sur le délai d'attribution du marché, pour la célérité et l'efficacité		Moyennement satisfaisante

du processus de passation des marchés ;		
Mentionner la date d'approbation du PV d'attribution, pour nous permettre de nous assurer du respect du délai de trois (03) jours, fixé par l'article 84,3 du CMP à compter de la proposition de la commission des marchés, pour sa décision ;	CPM	Non satisfaisante
Veiller au respect des dispositions de l'article 84,3 du CMP, sur les notifications de rejet et les mainlevées des garanties de soumission des candidats non retenus.	CPM / PRM	Moyennement satisfaisante
Apporter les preuves de la transmission, des procès-verbaux d'ouverture des offres aux soumissionnaires, en conformité avec les exigences de l'article 67-4 du CMP.	CPM / PRM	Moyennement satisfaisante
Veiller au respect du délai de signature du contrat, de l'avis d'attribution provisoire du marché et des principes de célérité et d'efficacité du processus de passation des marchés ;	CPM	Moyennement satisfaisante
Veiller à matérialiser dans le dossier de marché, la publication de l'avis d'attribution définitive, sur le portail des marchés publics, conformément aux dispositions de l'article 86,4	CPM	Non satisfaisante
Veiller à classer dans les dossiers les reçus de paiement des DAO, pour attester du respect des dispositions de l'article 37-5 du décret 2007- 546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.	CPM / SERVICES COMPTABLES	Non satisfaisante
Veiller au respect des dispositions des articles 70 du CMP, pour les AO et 5.3 de l'arrêté N° 00107 du 07/01/2015 du MEF, pour les DRP-CO.	CM	Moyennement satisfaisante
Veiller à classer dans les dossiers de marchés, les justificatifs d'exécution pour attester de l'exécution conforme des prestations.	CPM	Moyennement satisfaisante
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTEINTE		
Veiller au classement du rapport d'évaluation des offres pour s'assurer du respect des dispositions des article 59 et 68 du CMP.	CPM	Moyennement satisfaisante
Veiller à la mention du délai d'exécution qui, confronté à la date de notification du marché, permet de vérifier le respect de l'application des dispositions de l'article 135 du CMP relatives aux pénalités de retard ;	CPM	Moyennement satisfaisante
Veiller au respect des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°00107 du 07 janvier 2015, sur l'exigence d'un minimum de qualification des candidats.	CPM	Moyennement satisfaisante
Veiller à classer dans les dossiers les justificatifs de publication de l'avis d'attribution sur le portail des marchés, pour attester du respect des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 00107 du 07/01/2015.	AC / CPM	Non satisfaisante
	CPM / CM	Moyennement

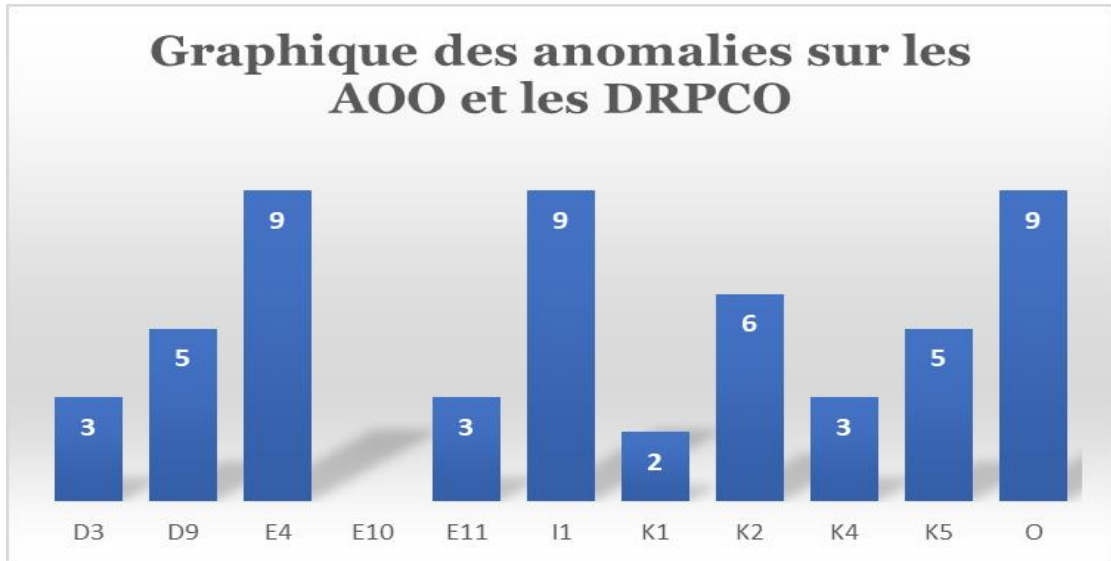
Veiller à se conformer aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté n°00107 du 07 janvier 2015, en rendant obligatoire la revue à priori de la CPM à toutes les étapes de la procédure de passation des marchés		satisfaisante
S'assurer que les entreprises exercent dans le secteur d'activités concerné et aient les capacités d'exécuter les marchés.	CPM / CM	Moyennement satisfaisante
Veiller à plus de célérité pour une meilleure efficacité du processus de passation des marchés ;	CPM / CM	Moyennement satisfaisante
Veiller exiger un minimum de qualification des candidats conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°00107)	CPM / CM	Moyennement satisfaisante
Veiller au respect des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°00107 du 047 janvier 2015, relative à la publication sur le site des marchés publics des marchés passés, sous forme de DRP CR dès leur attribution ;	CPM/PRM	Non satisfaisante
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX SIMPLES		
Veiller au respect des dispositions de l'article 24 nouveau du COA, relatif au principe de transparence sur l'exigence d'un minimum de qualification des candidats.	CPM/PRM	Moyennement satisfaisante

6. Statistiques des anomalies

6.1 Statistiques des anomalies sur les AOO et les DRPCO

Les statistiques des anomalies des marchés passés par Appel d'Offres ouvert et les DRPCO se présentent comme suit :

Numéros marchés	Marchés	ANOMALIES									
		D3	D9	E4	E11	I1	K1	K2	K4	K5	o
F_DIEM_254	Acquisition d'équipements de néonatalogie(couveuse, berceau, lit kangourou ...)et urgences pédiatriques(Kit de réanimation nouveau né, bilirubinomètre,cuvette photothérapie...)	-	-	1	-	1	-	1	1	1	1
F_DIEM_120	Acquisition d'équipements médicotechniques et d'une ambulance pour le nouveau Centre de santé secondaire de Passy	-	-	1	-	1	-	1	1		1
F_DIEM_648	Acquisition d'équipements médicaux aux normes pour les services néonatalogie ,réanimation et imagerie médicale.	-	-	1	1	1	-	1	1	1	1
F_DAGE_451	Acquisition d'équipements pour la chaine du froid des vaccins pour les structures sanitaires du MSAS	1	1	1	-	1	-	1	-	1	1
F_DAGE_499	Acquisition de mobiliers de Bureau pour les Centres de Santé, EPS et postes de Santé	-	1	1	1	1	-	-	-	-	1
F_DAGE_573	Acquisition de kits solaires et de groupes électrogènes	1	1	1	1	1	-	1	-	1	1
F_DIEM_115	Acquisition de mobiliers hospitaliers(Lit d'hospitalisation, lit pédiatrique, potence, table d'accouchement etc...) pour les districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Gossas et Passyédicales de Saint louis, Louga ,Matam	-	-	1	-	1	1	1	-	1	1
F_DIEM_632	Acquisition de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS	-	1	1	-	1	-	-	-	-	1
F_PNPL_131	Acquisition de matériel de transport de service	1	1	1	-	1	1	-	-	-	1
TOTAL		3	5	9	3	9	2	6	3	5	9



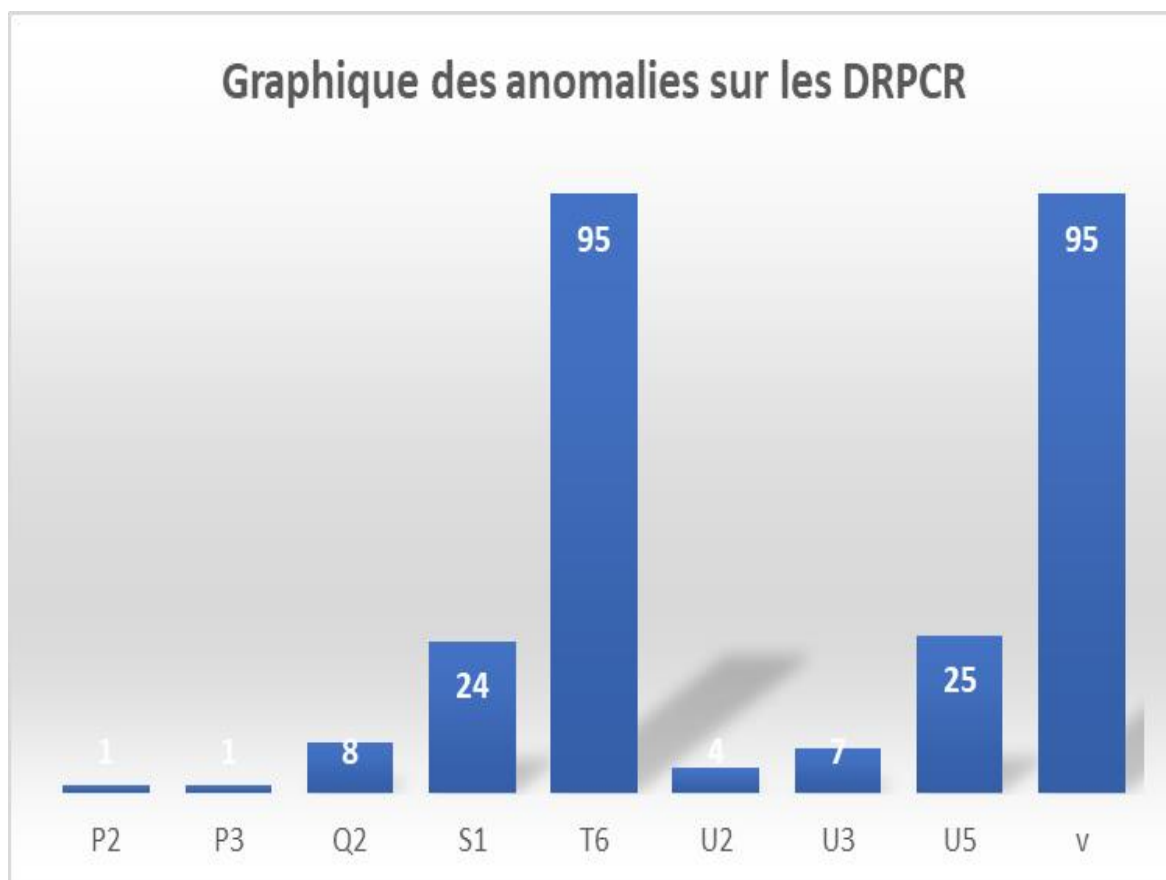
6.2 Statistiques des anomalies sur les DRPCR

Les statistiques des anomalies des marchés passés par DRPCR se présentent comme suit :

(Les lettres alphabétiques constituent l'indication de chaque anomalie spécifique aux marchés)

Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Rapport sur la revue indépendante de la Conformité de la passation et de l'exécution des marchés
Gestion 2022

Numéros marchés	Marchés	ANOMALIES								
		P2	P3	Q2	S1	T6	U2	U3	U5	v
F_DPRS_347	Achat de fournitures de bureau et de consommables informatiques	1	1	-	1	1	-	-		1
F_DRH_319	Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques					1		1		1
S_DRH_467	Organisation cérémonie de décoration des agents du MSAS				1	1		1		1
T_ENTSS_015	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS					1		1		1
F_ENDSSDK_029	Acquisition de Fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés de bureau				1	1			1	1
S_ENDSSDK_025	Service de gardiennage des locaux				1	1				
F_DIEM_112	Acquisition de mobilier de bureau pour les postes de santé des districts sanitaires de Kaolack, Nioro, Passy et Gossas				1	1		-	1	1
T_DIEM_117	Extension du Bâtiment administratif de la DIEM				1	1				1
F_DRH_464	Acquisition de matériel informatique			1	1	1		1		1
F_DRH_322	Achat d'imprimés pour la DRH					1		1	1	1
F_DP_177	Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte					1		1		1
S_DLM_049	Entretien et maintenance matériel informatique				1	1		-	1	1
T_ENTSS_015	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour un service médico-social pour l'ENTSS					1		1		1
F_DPPPH_228	Achat de denrées alimentaires			1	1	1			1	1
F_DPPPH_124	Acquisition de matériels informatiques			1	1	1			1	1
F_DPPPH_220	Acquisition de fauteuils roulants			1	1	1			1	1
F_DPPPH_123	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau			1	1	1			1	1
F_DPPPH_108	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques et de produits d'entretien			1	1	1			1	1
F_DAMS_527	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques			1	1	1			1	1
S-DAGE_100	Atelier de formation des gestionnaires et comptables des directions, services et des régions			1	1	1			-	1
S-DAGE_459	Prise en charge des dépenses de communication dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la vaccination pour la Covid 19				1	1			1	1
F-DAGE_587	Acquisition et installation de matériels de sonorisation au profit de la PNLP				1	1	1			
F-DAGE_067	Acquisition de matériels et produits de jardinage au profit du MSAS				1	1	1			
F-DAGE_056	Acquisition de matériels et fournitures de bureau				1	1	1			
F-DAGE_585	Acquisition de postes de téléphones numériques et analogues au profit du PNLP				1	1	1			
S-DAGE_445	Atelier de formation et d'orientation sur les modalités de suivi des engagements financiers family planning				1	1			-	1
F F_DGAS_140	Achat de matériel de cuisine et de couture pour les CPRS				1	1			1	1
F F_DGAS_138	Acquisition de matériels informatiques				1	1			1	1
F_DGAS_217	Acquisition de matériels de quincaillerie				1	1			1	1
F_DRH_319	Achat de fournitures de bureau et consommables informatiques					1			1	1
F_DRH_464	Acquisition de matériel informatique					1			1	1
F_DRH_322	Achat d'imprimés pour la DRH					1			1	1
F_DP_177	Achat de produits de désinfection et de désinsectisation dans le cadre de la riposte					1			1	1
F-CAS-PNDSS-366	Acquisition de fourniture de bureau					1			1	1
S-DIEM-157	L'entretien et la réparation des installations des locaux					1			1	1
F_CI_397	Pilotage, coordination et gestion administrative					1			1	1
F_Dpgv_121	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau					1			1	1
F_Dpgv_122	Achat de denrées alimentaires					1			1	1
S_DAMS_50	Atelier d'élaboration des outils de prise en charge médico-sociale des indigents et groupes vulnérables					1			1	1
F_DIEM_152	Acquisition de Fournitures de bureau, de consommables informatiques et de produits d'entretien en trois lots					1			1	1
	Tous les DRPCR examinés					95				95
	TOTAL	1	1	8	24	95	4	7	25	95



7. ANNEXES

7.0 Marchés financés par la Coopération luxembourgeoise

Marchés financés par la Coopération luxembourgeoise						
Mode de passation	passés		Marchés examinés		Taux de revue	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Valeur
AOO inférieur seuil DCMP	1	155 959 000	1	155 959 000	100%	100%
DRPCO	1	46 158 000	1	46 158 000	100%	100%
DRPCR	2	8 484 200	1	4 991 400	50%	59%
DRPS	1	999 991	-	-	-	-
Total	5	211 601 191	3	207 108 400	60%	98%

Les marchés examinés sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Références	Mode de passation	Objet	Attributaires	Montants	Constats sur l'exécution financière
F_DIEM_632	AOO	Acquisition de véhicules pour les services centraux et déconcentrés du MSAS	SENEGALAISE DE L'AUTOMOBILE	155 959 000	Aucun paiement, marché en cours d'immatriculation
F_DIEM_255	DRPCO	Acquisition de matériel médical pour les CS des régions médicales de Saint louis, Louga ,Matam	TECHNOLOGIES SERVICE	46 158 000	Aucun paiement, non encore livré
S_DAGE_603	DRPCR	Prise en charge de la réunion du MSAS	KGB GROUPE BUSINESS	4 991 400	Aucun paiement
Total				207 108 400	

7.1 Réponses de l'Autorité Contractante et Commentaires du CMC



Cabinet Mamie CAMARA

7.2 Réponses du cabinet aux commentaires de l'Autorité Contractante

Cf. Point 4 Synthèse des non conformités, des recommandations et des modalités de mise en œuvre

7.3. Quote-part de l'ARCOP sur la vente des DAO

Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale n'a pas reversé à l'ARCOP sa quote-part sur les ventes de DAO.

Cabinet Mamina CAMARA

7.4 Légende de la statistique des anomalies sur les AOO et les DRPCO

		Référence	Anomalies sur les AOO et les DRPCO
A	Plan de passation de marchés	A1	Absence de mention du marché dans le PPM
		A2	Absence de mention du marché dans l'AGPM
B	Revue du dossier d'AO	B1	Non-insertion des mentions obligatoires dans l'AAO
		B2	Non-conformité de l'avis au modèle-type de l'ARMP
		B3	Caractère discriminatoire des critères d'évaluation et de qualification
C	Publicité	C1	Non publication de l'AAO sur le portail web de la DCMP et/ou dans un journal de large diffusion
		C2	Non prise en compte des mentions requises par la législation
		C3	Non-conformité du délai accordé pour le dépôt des offres
		C4	Non-respect du nombre requis de candidats invités
D	Ouverture des offres	D1	Non -conformité de l'ouverture des offres à la réglementation
		D2	Non-conformité de la commission qui a ouvert les plis
		D3	Non convocation des membres de la commission à l'ouverture des offres
		D4	Non-respect du délai légal de convocation des membres de la commission
		D5	Non-vérification des pièces administratives requises
		D6	Elimination abusive de soumissionnaires
		D7	Non-validité ou non-production de la garantie de soumission
		D8	Une garantie de soumission délivrée par un établissement financier non-habilité
		D9	Non-transmission du PV d'ouverture des offres aux soumissionnaires
		D10	Absence d'examen préliminaire de la recevabilité des offres
		D11	Non-désignation des membres du Comité technique dans un p-v de la CM
E	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	E1	Non-prise en compte des critères de qualification
		E2	Non-utilisation exclusive des critères d'évaluation prévus dans le DAO
		E3	Non-proposition de classement des offres conformes et moins disant à l'issue du processus d'évaluation
		E4	Non convocation des membres de la commission à l'attribution provisoire
		E5	Non-attribution à l'offre la moins disante conforme
		E6	Attribution au moins disant non conforme
		E7	Non-entérinement par la commission des marchés du rapport technique
		E8	Attribution du marché après expiration des offres
		E9	PV d'attribution provisoire non signé par tous les membres de la CM et/ou non approuvé par la PRM
		E10	Non-respect du délai légal de l'ouverture des offres à l'attribution provisoire
F	Publication de l'attribution	F1	Non publication de l'attribution provisoire
		F2	Non-conformité des mentions de l'avis d'attribution provisoire

	provisoire		
		F3	Absence de preuve de restitution des garanties de soumission
G	Revue du marché	G1	Non-conformité du marché signé au projet contenu dans le DAO
		G2	Non prise en compte des garanties requises
		H1	Non-approbation du marché par l'autorité compétente
H	Approbation et notification du marché	H2	Non-respect du délai légal entre la publication de l'attribution provisoire et la soumission à l'approbation
		H3	Absence de notification écrite du marché
		H4	Le marché n'est pas signé par la PRM habilitée
	Publication de l'attribution définitive	I1	Absence de publication de l'attribution définitive
I		I2	Non-conformité des mentions requises de l'avis d'attribution définitive
	Contrôles et avis de la DCMP	J1	Non-soumission à l'avis de la DCMP
J		J2	Non-respect du délai légal de 3 jours par la DCMP pour donner son ANO
	Exécution du marché	K1	Garanties requises non-fournies
K		K2	Délai d'exécution non respecté
		K3	Réception non conforme à la législation et à la réglementation ou non conforme au contrat
	Paielements	L1	Non-respect du délai contractuel de paiement
L		L2	Absence de justificatifs de paiement
		L3	Non prise en compte des avances de démarrage
		L4	Non application des pénalités de retard
		M1	Non-respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours gracieux
		M2	Non-respect par l'AC des conditions de traitement des recours
M	Recours	M3	Non-respect par le soumissionnaire des conditions requises pour un recours contentieux
		M4	Non-respect par l'ARMP des conditions de traitement des recours
		M5	Non-respect des termes du contrat par l'un des cocontractants
N	Vérification de l'exécution physique	N	Non-prise d'inventaire par l'AC
O	Examen préalable des documents par CPM	O	Non matérialisé sur tout le processus de passation

7.5 Légende de la statistique des anomalies sur les DRPCR

		Référence	Anomalies sur les DRPCR
P	Plan de passation de marchés	P1	La DRP ne figure pas dans le PPM
		P2	Le dossier de marché conformément au modèle spécifié par l'ARMP n'est pas établi
		P2	Le marché révèle des pratiques de fractionnement
		P3	Le mode de passation utilisé est non conforme par rapport au seuil de passation ou à la spécification du marché
Q	Publicité	Q1	Absence de publicité spécifique de la DRP
		Q2	La lettre d'invitation n'est pas datée
		Q3	La lettre d'invitation ne mentionne pas la date limite de dépôt des offres
		Q4	Le délai accordé aux candidats pour le dépôt des offres n'est pas raisonnable
R	Composition de la liste restreinte	R1	La liste des fournisseurs agréés ne renseigne pas leur spécialité
		R2	La liste des fournisseurs n'est pas actualisée
		R3	Des fournisseurs consultés dans des marchés ne figurent pas dans la banque des fournisseurs
		R4	La liste restreinte n'est pas composée d'au moins cinq (05) candidats
		R5	Le besoin n'est pas clairement défini dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R6	L'identité des candidats consultés n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation à soumissionner
		R7	La réception effective de la lettre d'invitation n'est pas matérialisée
S	Ouverture des offres	S1	La convocation des membres de la CM à l'ouverture des plis n'est pas matérialisée
		S2	Les offres ne sont pas ouvertes en séance publique
		S2'	L'ouverture des offres technique et financière pour les PI ne s'est pas faite en deux temps
		S3	Les offres des candidats sont identiques
		S4	Les pièces administratives n'ont pas été requises conformément aux dispositions des articles 43 et 44 du CMP
		S5	La Commission des marchés présente à l'ouverture des plis n'est pas régulière
		S6	Le procès-verbal d'ouverture des plis n'a pas été signé par tous les membres de la Commission des marchés présents / les premières pages des p-v non paraphées par les membres de la commission
		S7	La désignation des membres du comité technique n'est pas établie sur un PV de la CM
T	Approbation et notification du marché	T1	La convocation des membres de la CM à l'attribution provisoire n'est pas matérialisée
		T1	Le marché n'a pas été attribué à l'offre conforme la moins disante
		T2	Des critères d'évaluation non prévus au DAO ont été utilisés.
		T3	La notification d'attribution provisoire n'a pas été envoyée à l'attributaire et les candidats non retenus n'ont pas été informés par écrit du rejet de leurs offres
		T4	Les DRPCR ne sont pas publiées sur le site des marchés publics dès

U	Exécution du marché		attribution du marché
		T5	Le marché n'est pas signé par la PRM habilitée
		T6	Absence du contrat dans le dossier de marché
		U1	Les réceptions n'ont pas été effectuées conformément à la réglementation
		U2	Les délais d'exécution ne sont pas respectés
		U3	Les pénalités de retard n'ont pas été appliquées
V	Examen préliminaire des documents par la CPM	U4	Les crédits prévus n'ont pas été mobilisés
		V	L'examen préalable de la CPM non matérialisé